



JOURNAL DES DEBATS

901

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 20 – 2014

Séance

du vendredi 19 décembre 2014

Présidence : Gabriel Willemin, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

13. Promesse solennelle d'un suppléant
14. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de la formation
15. Election d'un juge permanent à 50 % au Tribunal cantonal
16. Elections au Parlement
 - 16.1. Présidence du Parlement
 - 16.2. Première vice-présidence
 - 16.3. Deuxième vice-présidence
 - 16.4. Deux scrutateurs
 - 16.5. Deux scrutateurs suppléants
17. Elections au Gouvernement
 - 17.1. Présidence du Gouvernement
 - 17.2. Vice-présidence du Gouvernement
6. Motion no 1100
Contraindre les employé(e)s de l'Etat et des institutions para-étatiques à payer leurs impôts. Michel Choffat (PDC)
9. Question écrite no 2681
Communication désintégrée au Service de l'enseignement ? André Parrat (CS-POP)
11. Question écrite no 2680
Moins de mille exploitations agricoles dans le Jura. Vincent Wermeille (PCSI)
12. Question écrite no 2682
Emploi : priorité aux résidents jurassiens. Yves Gigon (PDC)

(La séance est ouverte à 13.30 heures en présence de 58 députés.)

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Chancelier d'Etat, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Monsieur le Secrétaire du Parlement, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs, je vous salue toutes et tous très cordialement et vous souhaite la bienvenue à cette douzième séance du Parlement jurassien de l'année 2014. C'est avec un peu d'émotion que j'ouvre cette séance puisqu'il s'agit de la dernière séance que je présiderai.

Je salue particulièrement et chaleureusement la famille et les amis de Monsieur le député Jean-Yves Gentil et de Monsieur le ministre Michel Thentz, qui nous font le plaisir d'être parmi nous cet après-midi. Je salue également cordialement toutes les autres personnes qui assistent à cette dernière séance du Parlement de l'année.

Concernant l'ordre du jour de cet après-midi, nous traiterons les points dans l'ordre suivant.

Comme cela a été convenu au Bureau du Parlement, nous débiterons par les points 13 à 15. Pendant le dépouillement de l'élection du point 15, nous traiterons les points 9, 11 et 12. Nous procéderons ensuite aux élections des points 16 et 17 simultanément et nous terminerons par le point 6.

Nous allons pouvoir ainsi débiter notre ordre du jour. Avant de commencer, je vous demande de contrôler que votre carte d'identité parlementaire est bien installée dans le système de vote électronique.

13. Promesse solennelle d'un suppléant

Le président : A la suite de la démission de Monsieur le député Marcel Ackermann qui nous été transmise le 13 novembre 2014, un nouveau suppléant rejoint les rangs du Parlement jurassien.

Par arrêté du Gouvernement du 9 décembre 2014, Monsieur Marcel Ackermann, démissionnaire, est remplacé par Madame Anne Froidevaux, suppléante, qui est élue députée du district de Delémont. Monsieur Jean-François Pape, de Pleigne, est élu suppléant du district de Delémont suite au

renoncement des viennent-ensuite, Madame Marie-Jo Girardin de Courtételle et Monsieur Jean-Luc Fleury de Courroux.

Je félicite Madame Anne Froidevaux pour son accession au statut de députée et je prie Monsieur Jean-François Pape de s'approcher de la tribune pour la promesse solennelle. J'invite l'assemblée à se lever.

Monsieur Jean-François Pape veuillez répondre «je le promets» après la lecture de la promesse solennelle : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». Monsieur Jean-François Pape ?

M. Jean-François Pape (PDC) : Je le promets

Le président : Je vous félicite pour cette nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de ce nouveau mandat. (*Applaudissements.*)

Au nom du Parlement, je remercie encore une fois Monsieur Marcel Ackermann de son engagement au service de la République et Canton du Jura.

14. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de la formation

Le président : A la suite de la démission de Monsieur Marcel Ackermann, il s'agit de nommer un nouveau membre et un nouveau remplaçant au sein de la commission de la formation.

Le groupe démocrate-chrétien propose les candidatures de Madame la députée suppléante Aude Zuber comme membre et de Monsieur le député suppléant Vincent Eschmann comme remplaçant. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Madame Aude Zuber et Monsieur Vincent Eschmann sont élus tacitement conformément à l'article 66, alinéa 9, du règlement du Parlement.

15. Election d'un juge permanent à 50 % au Tribunal cantonal

Le président : A la suite de la démission de M. Pierre Broglin transmise le 9 septembre 2014, nous devons élire un nouveau juge permanent au Tribunal cantonal.

Nous avons reçu une candidature pour ce poste. A ma connaissance, le candidat a été auditionné lors des séances des groupes parlementaires. Le candidat est présenté par un groupe parlementaire. Pour sa présentation, je donne la parole au président du groupe socialiste, Monsieur le député Gilles Froidevaux.

M. Gilles Froidevaux (PS), président de groupe : Le groupe socialiste vous présente la candidature de Jean Moritz au poste de juge permanent à 50 % au Tribunal cantonal. Je précise que Jean Moritz occupe déjà une fonction de juge à 50 % dans le même tribunal.

Jean Moritz est né en 1954. Il est domicilié à Delémont, où il a fait toutes ses écoles primaire et secondaire. Il a obtenu une licence en lettres de l'Université de Genève en 1979 et une licence en droit de l'Université de Neuchâtel en 1989. En 1992, il a obtenu son brevet d'avocat de la République et Canton du Jura.

Jean Moritz est au bénéfice d'une longue expérience du fonctionnement de la justice jurassienne. Il œuvre en effet depuis 1992 au service des autorités judiciaires de notre Canton. Il a été premier greffier du Tribunal cantonal à partir de 1994. Il a ensuite été élu juge suppléant de ce tribunal, fonction qu'il a exercée régulièrement pendant plus de dix ans. Il faut également rappeler qu'il était président de la commission cantonale de la protection des données de 1991 à 2012. Enfin, depuis maintenant trois ans, il est juge permanent du Tribunal cantonal. Il occupe l'importante fonction de président de la Cour civile, fonction qu'il partage avec son collègue Daniel Logos. Il préside aussi la Cour constitutionnelle. Jean Moritz présente ainsi les qualifications nécessaires à devenir juge permanent à 100 %.

Esprit vif et rigoureux, Jean Moritz est doté d'une grande indépendance d'esprit. Il répond ainsi parfaitement aux exigences qu'on attend d'un juge cantonal. Apprécié de ses collègues, Jean Moritz occupera ses fonctions avec compétence. Je vous le recommande vivement à vos suffrages.

Je profite de l'occasion pour remercier Pierre Broglin pour son engagement au service de la justice jurassienne. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour une retraite bien méritée. Je vous remercie de votre attention.

Le président : J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer à l'élection. Je demande aux deux scrutateurs, Jacques-André Aubry et Clovis Brahier, de venir à la tribune pour distribuer les bulletins.

Je profite de vous rappeler quelques règles concernant la procédure de vote. Pour recevoir votre bulletin, vous devez être assis à votre place et vous êtes priés de rester assis jusqu'à ce que tous les bulletins aient été insérés dans les urnes. Je vous remercie de respecter ces règles et je vous prie également de ne pas plier les bulletins. Vous pouvez les mettre dans l'urne sans qu'on les voit mais sans les plier, ce qui permettra de faire gagner du temps toute l'après-midi à nos scrutateurs. Je vous remercie.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

Le président : Tout le monde semble avoir voté. Je vous propose de poursuivre notre ordre du jour et de passer au traitement du point 9.

9. Question écrite no 2681

Communication désintégré au Service de l'enseignement ?

André Parrat (CS-POP)

On ne tire pas sur une ambulance. D'accord, ce principe vaut ce qu'il vaut. Cependant, trop, c'est trop !

Un exemple de plus fait déborder le verre et ne nous permet plus de rester dans l'expectative. Jusqu'à ces dernières années, l'organisation qui prévalait en ce qui concerne l'enseignement de soutien était assez acceptable. Les maîtres de soutien – une trentaine de personnes, en grande majorité des dames particulièrement engagées dans leur travail auprès des élèves en difficultés diverses – se répartissaient leur travail sur tout le territoire cantonal et en fonction des cercles scolaires, en bonne entente avec les cadres du Service de l'enseignement.

Certes, le Service de l'enseignement vit une période de problèmes multiples – tant organisationnels qu'en ce qui concerne le personnel lui-même – mais nous constatons, avec les organisations syndicales, une déliquescence grave en matière de communication.

Au cas particulier, soudainement, au dernier après-midi du dernier jour avant la fin de l'année scolaire passée (début juillet dernier), les maîtresses et maîtres de soutien sont convoqués à une séance par le responsable du Service de l'intégration. Au cours de cette séance, sans consultation, ni tambour ni trompette, on leur enjoint une nouvelle répartition du travail sur le territoire cantonal. Stupeur et surprise dans l'assemblée. Silence. Vacances...

Il faut savoir que le travail d'accompagnement des élèves dyslexiques, ou sujets à des troubles de l'attention ou du comportement, doit se vivre dans le lien à tisser et la confiance affermie au fil des mois et, dans la mesure du possible, sur plusieurs années. Rompre soudainement lien et confiance, c'est quelque part traumatiser les élèves en question. C'est exactement ce qu'il s'est passé dans plusieurs situations suite à la séance de début juillet dernier.

Au cas particulier, dans la précipitation, sans aucune décision écrite ni indication du comment et du pourquoi, un élève de Châtillon, qui a déjà dû, il y a une année et pour des raisons peu claires, rompre le lien avec sa précédente maîtresse de soutien, a dû une fois encore quitter une nouvelle intervenante, en l'occurrence une maîtresse de soutien reconnue et chevronnée. Depuis la rentrée scolaire, cet élève ne bénéficie même plus du travail d'accompagnement professionnel par une personne formée à l'enseignement spécialisé; c'est une éducatrice qui effectue ce travail, une éducatrice qui évidemment n'a pas de formation pédagogique, ni encore plus évidemment de spécialisation pour un tel enseignement spécialisé. Cette éducatrice, par-dessus le marché, a bénéficié de vacances durant une dizaine de jours et l'élève en question n'a tout simplement pas été suivi durant cette période.

Il est à noter que ce n'est pas l'éducatrice en question qui est visée par notre intervention – elle n'y peut rien – mais bien les cadres de l'administration qui, en l'occurrence, n'appliquent pas du tout les normes minimales en la matière ni ne communiquent avec leurs partenaires de manière satisfaisante.

Le corps enseignant de Châtillon, la commission d'école et les parents de l'élève concernés ont tous écrit à Madame la ministre et au Service de l'enseignement. Les parents ont fait une telle démarche le 22 août; ils attendent toujours un accusé de réception.

De qui se moque-t-on ?

Pour notre part, nous pouvons vivre avec des dysfonctionnements de communication – entre adultes – mais en aucune façon lorsque cela prétérite gravement l'éducation de mineurs et en particulier de mineurs en difficulté.

Le rôle de l'école est évidemment de veiller à une éducation appropriée pour tous les élèves, d'autant plus à la Section de l'intégration, mais, ici, l'exemple est patent et démontre qu'il y a une grave dérive dans l'école jurassienne.

Dans ces conditions, nous demandons au Gouvernement :

1. quelles mesures il entend prendre pour que la communication, la consultation et la prise de décision soient à nou-

veau adéquates au Service de l'enseignement et en particulier à la Section de l'intégration;

2. quelles mesures il entend prendre afin de faire en sorte que le travail des maîtresses et maîtres de soutien soit à nouveau soutenu comme il se doit, reconnu pleinement, et pris en compte de manière pleine et entière;
3. quelles mesures il entend prendre pour que tous les élèves en difficultés dans ce Canton aient droit à un enseignement spécialisé par des enseignants rompus au travail pédagogique et formés spécialement à cet effet.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en marge portant sur les problèmes de communication au sein du Service de l'enseignement (SEN), ainsi que, parallèlement, sur la question de l'organisation de l'enseignement spécialisé et de l'attribution des ressources sur le terrain avec la mise à disposition des enseignant-e-s spécialisé-e-s.

Le SEN connaît depuis plusieurs années une surcharge importante au niveau du travail lié en particulier à l'introduction de la RPT en 2008. En ce qui concerne ce dernier point, il est à relever que la reprise des tâches découlant de la RPT s'est faite avec une volonté de maîtrise des coûts sans une anticipation suffisante quant aux conséquences organisationnelles. Par la suite le volume de travail a encore augmenté. En effet, il appartient désormais au SEN de gérer l'ensemble des situations des enfants en difficulté, tant au niveau scolaire qu'au niveau du suivi psycho-pédagogique, avec l'engagement d'enseignant-e-s spécialisé-e-s et de la mise en place du soutien par des psychomotricien-ne-s. Plus de 300 élèves bénéficient actuellement des prestations que le SEN se charge d'organiser et de financer; ce nombre ne cesse de croître.

À la veille des vacances d'été 2014, le chef de la section Intégration a présenté les options du SEN relatives à un nouveau découpage géographique des interventions des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Cette répartition vise notamment à mieux maîtriser les déplacements et à diminuer les coûts liés. Les enseignant-e-s concerné-e-s n'ont à notre connaissance pas contesté les principes du nouveau système mais le fait qu'ils ont été mis devant le fait accompli, sans qu'aucune information préalable ou coordonnées n'ait été donnée. Une telle situation est à éviter.

Quant aux changements d'enseignant-e-s dont il est fait mention, il convient de préciser que l'organisation scolaire ne peut systématiquement garantir à chaque élève d'avoir le ou la même enseignant-e. D'un point de vue pédagogique et pour le développement de l'enfant, il est parfois souhaitable qu'il se trouve face à d'autres personnes qui viennent élargir son environnement cognitif et de confiance. Dans la mesure du possible, il est évident que le suivi est assuré, mais dans le cadre d'une réorganisation telle que celle mise en place au mois d'août, il est inévitable que certains élèves bénéficient du suivi d'un/une nouvel-le enseignant-e. Dans ce cadre il est possible que certaines situations particulières soient sujettes à critiques; toutefois, d'une manière générale, les mesures de soutien sont assurées par des professionnel-le-s.

À l'avenir, il sera porté une attention particulière à la communication du SEN, avec un objectif d'anticipation des décisions afin de laisser un temps de réflexion aux personnes concernées. Il est opportun et utile, dans la mesure du possible, d'organiser des consultations et de tenir compte des avis qui pourraient améliorer la situation.

Le Gouvernement estime que les enseignant-e-s de soutien bénéficient de la reconnaissance légitimement souhaitée, preuve en est le grand nombre de situations particulières qui leur sont confiées. Pour assurer la relève, il s'avère impératif que les enseignant-e-s sans formation spécifique puissent acquérir en situation d'emploi les connaissances et compétences nécessaires pour dispenser le soutien qui, rappelons-le, a pour objectif d'aider les élèves qui présentent des difficultés scolaires globales. Les titres académiques ou professionnels sont la garantie que les enseignant-e-s disposent des aptitudes nécessaires pour cette tâche, l'expérience venant augmenter leur crédit auprès des parents. Le Gouvernement veillera, comme jusqu'à présent, à assurer une prise en charge et une scolarisation de qualité auprès des élèves concernés.

M. Jean-Pierre Kohler (CS-POP) : Monsieur le député André Parrat est partiellement satisfait.

11. Question écrite no 2680

Moins de mille exploitations agricoles dans le Jura Vincent Wermeille (PCSI)

La nouvelle politique agricole est entrée en vigueur au début de cette année pour la période 2014-2017. Elle marque un changement d'orientation important pour tous les agriculteurs de notre pays.

Au moyen de la Politique agricole 2014-2017, le Conseil fédéral se propose de promouvoir davantage l'innovation dans l'agriculture et la filière alimentaire, d'accroître encore la compétitivité et de soutenir de manière plus ciblée les prestations d'intérêt public.

La réforme de cette nouvelle politique agricole est actuellement mise en application par les cantons qui ont pour mandat de développer de nouveaux instruments tels que la qualité du paysage, les réseaux écologiques ou encore la protection des ressources.

Et, pendant ce temps-là, l'évolution structurelle va se poursuivre; mais à quel rythme ?

Le canton du Jura, dans sa mission d'appliquer les mesures de développement rural, s'est toujours positionné pour le maintien d'un maximum d'entreprises agricoles viables, précisément pour le maintien de mille exploitations.

Les dernières statistiques montrent que le nombre d'entreprises agricoles a passé sous la barre psychologique des mille unités et il est certain que la diminution va se poursuivre.

Aussi le Gouvernement est-il prié de répondre aux questions suivantes :

1. De quelle manière analyse-t-il la situation actuelle, en particulier le fait que le nombre d'entreprises agricoles a passé sous la barre des mille unités ?
2. Est-il d'avis que la politique agricole cantonale nécessite une réforme en profondeur ?

Réponse du Gouvernement :

La question fait allusion à un constat sur lequel le Gouvernement s'est déjà exprimé en répondant à la question no 2644.

Le Gouvernement est naturellement préoccupé par l'évolution de la politique agricole fédérale et des effets de celle-ci

sur l'évolution structurelle qu'elle engendre. Cette évolution n'est cependant pas nouvelle, elle a connu une accélération avec l'apparition des moteurs à combustion; l'évolution technologique permet de réaliser les travaux de manière plus rapide et avec moins de pénibilité qu'autrefois. L'ouverture des marchés et la nouvelle situation de concurrence que cela a créée n'est pas étrangère à la diminution du nombre d'exploitations en raison de la pression importante sur les prix que cela génère. La politique cantonale vise à maintenir un maximum d'exploitations agricoles rentables et viables. Fixer un chiffre sur le nombre d'entreprises qui doivent être maintenues dans le canton imposerait qu'une démarche similaire soit réalisée au plan national. Le canton ne peut envisager seul une telle politique, c'est pourquoi il privilégie des mesures qui incitent les agriculteurs à valoriser les spécificités agricoles jurassiennes dans le but de maintenir un maximum d'entreprises.

De nombreuses mesures sont prises au niveau cantonal afin d'encourager les agriculteurs à développer les productions adaptées à notre climat et à nos conditions naturelles. Ces mesures, en résumé, visent à soutenir l'élevage des animaux, en particulier celui des chevaux et des bovins, à améliorer les structures agricoles telles que les bâtiments d'exploitation et les chemins d'accès et l'approvisionnement en eau potable, à diversifier les activités et les productions et bien entendu encourager et développer la formation professionnelle. Par l'intermédiaire de la Fondation rurale interjurassienne, le canton propose aux agriculteurs un service de vulgarisation très important qui accompagne les exploitants dans leurs différents projets. Les agriculteurs sont des entrepreneurs indépendants, le marché oriente les productions, et l'Etat n'intervient plus directement dans l'orientation des exploitations.

Le Gouvernement est conscient des efforts que fournissent les familles paysannes pour s'adapter dans un contexte qui change très rapidement. Les agriculteurs et leur famille contribuent de manière importante à l'animation et au développement des zones rurales. L'occupation décentralisée du territoire fait partie du mandat attribué à l'agriculture. Dans plusieurs localités de notre Canton, l'agriculture constitue la principale activité économique ainsi que le principal employeur. Le maintien d'une agriculture riche et vivante est d'intérêt public et c'est pour cela que des montants importants sont investis chaque année dans le secteur agricole.

Le Département de l'Economie et de la Coopération a organisé au printemps de l'année dernière un forum sur l'agriculture auquel ont été étroitement associés tous les milieux agricoles ainsi que les députés agriculteurs. A cette occasion, les mesures cantonales ont été largement décrites, les défis de la politique agricole fédérale et les attentes du marché ont été présentés. Lors de cette rencontre, quelques adaptations mineures ont été demandées et n'ont pas nécessité de modifications des textes légaux qui régissent notre politique cantonale. Il est à relever que la dernière révision importante de la loi sur le développement rural date de 2001. Ce texte permet d'introduire l'ensemble des aides que la Confédération met à disposition des agriculteurs. Dès lors, le Gouvernement ne voit pas la nécessité de remettre en question en profondeur une politique agricole qui globalement porte ses fruits. Il ne fait aucun doute que sans l'action soutenue de ces vingt dernières années en faveur des agriculteurs, l'évolution à la baisse, que le Gouvernement regrette, serait encore plus marquée. En comparaison avec d'autres cantons, le canton du Jura fait partie des cantons qui soutiennent bien leur agriculture.

Pour terminer, il est utile de préciser que le Gouvernement tend à mettre à disposition toutes les mesures qu'offre la politique agricole fédérale; il salue néanmoins l'esprit d'ouverture dont font preuve une grande majorité d'agriculteurs pour utiliser ces instruments.

M. Vincent Wermeille (PCSI) : Je suis satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Vincent Wermeille (PCSI) : D'une manière générale, je suis satisfait de la réponse du Gouvernement même si la nouvelle politique agricole, dont on parle dans cette question et qui est mise actuellement en œuvre, est source d'inquiétudes dans les campagnes. Cette politique dépend avant tout, comme vous le savez, des décisions prises au niveau fédéral.

Mais on ne va pas ouvrir le débat aujourd'hui... on va laisser cela pour l'année prochaine.

Je dirais simplement une chose à la lumière de la nouvelle politique agricole qui se met en place, notamment suite à la déclaration du conseiller fédéral en charge du dossier, qui disait qu'il voulait tout faire pour réduire la charge administrative qui devient véritablement infernal... et c'est exactement le contraire qui se passe !

Quelqu'un me résumait la situation de la manière suivante : autrefois, l'agriculteur soignait son bétail, livrait son lait et pouvait encore partager un moment de convivialité avec ses collègues à la laiterie ou à la fromagerie. Aujourd'hui, il se lève, il allume son ordinateur et regarde par quel contrôle il va être mangé !

12. Question écrite no 2682

Emploi : priorité aux résidents jurassiens
Yves Gigon (PDC)

Dernièrement, le canton de Genève a décidé de réintroduire une commission tripartite (représentants des syndicats, du patronat et de l'Etat) pour l'engagement de personnel dans le secteur public et parapublic. Ainsi, la priorité aux résidents serait réintroduite.

Au vu de cette décision, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les compétences exactes de cette commission ?
2. Est-ce que le Gouvernement soutient le principe de privilégier l'engagement de résidents dans le secteur public et parapublic ?
3. Quels moyens légaux existe-t-il actuellement dans le canton du Jura ?
4. Le principe d'une telle commission tripartite est-il transposable dans le canton du Jura ?
5. Si oui, est-ce que le Gouvernement envisage d'en créer une dans le canton du Jura ?

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement répond comme suit à la question écrite.

Réponse à la question 1 :

La question écrite fait référence à une commission tripartite genevoise aujourd'hui supprimée par le Conseil d'Etat. Voici les informations qui nous ont été communiquées par l'Etat de Genève à ce propos :

«Dans le cadre de la lutte contre le chômage dans le canton de Genève, le Conseil d'Etat a émis une directive pour adapter la politique d'engagement au sein de l'administration cantonale. Cette directive, en vigueur depuis 2011, définit les modalités de collaboration entre l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et les services de l'administration cantonale de l'Etat de Genève dans le cadre du processus de recrutement de nouvelles collaboratrices ou nouveaux collaborateurs. Elle précise également les exigences fixées pour présenter des demandes de nouvelles autorisations de travail, ainsi que la composition et les missions de la commission spécialisée (OCIRT / OCP / OCE), chargée d'examiner les candidatures d'étrangers non titulaires de permis de séjour ou de travail valable, lors de leur recrutement par un service de l'Etat de Genève. En substance, cette directive fait obligation à tous les services de communiquer systématiquement toutes les places vacantes à l'Office cantonal de l'emploi et à privilégier – à compétences égales – les candidatures de demandeurs d'emploi. De plus, tout engagement d'une personne extérieure au canton, pour laquelle la délivrance d'une autorisation de travail est nécessaire, doit faire l'objet d'un préavis favorable de la commission spécialisée sous l'égide de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Cette commission a pour mission de vérifier que le poste concerné ne peut pas être raisonnablement pourvu par un demandeur d'emploi disponible dans le canton. L'Office cantonal de la population n'entre pas en matière sur les demandes d'autorisation de travail qui ne seraient pas accompagnées d'un tel préavis favorable. Sur la base d'un bilan début 2014, le Conseil d'Etat a supprimé la commission spécialisée. La décision a été accueillie favorablement par les membres du comité mixte Suisse-UE sur la libre circulation des personnes et la directive qui définit les modalités de collaboration entre l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et les services de l'administration centrale de l'Etat de Genève dans le cadre du processus de recrutement du personnel a été simplement renforcée. Voici, ci-dessous, les éléments importants :

1. Tout poste vacant au sein de l'Etat, des institutions de droit public et des entités subventionnées (auxiliaire, fixe, agent spécialisé) doit préalablement à sa publication faire l'objet d'une annonce auprès de l'Office cantonal de l'emploi (OCE).
2. L'annonce préalable doit parvenir à l'OCE en principe 10 jours ouvrables avant sa publication, sauf en cas de rigueur ou d'urgence.
3. Si aucun demandeur d'emploi ne correspond au profil recherché, l'OCE doit en informer le service recruteur dans un délai de 5 jours dès réception de l'annonce, ce qui permet la publication immédiate de l'annonce.
4. Les candidats assignés par l'OCE pendant le délai d'inscription prévu dans l'annonce publiée, qui correspondent au profil recherché, sont obligatoirement reçus par le service recruteur ou le service des RH du département concerné.
5. L'OCE propose au maximum 5 assignations par poste.
6. Le service recruteur ou le service des RH du département concerné, donnera obligatoirement et de manière circonstanciée une appréciation des candidatures soumises par l'OCE.»

Réponse à la question 2 :

Si les moyens légaux font concrètement défaut (voir la réponse à la question suivante), dans les faits, le Gouvernement pose souvent la question du domicile et éventuellement du déménagement. S'il pose la question dans un but d'intégration essentiellement, il n'a donc pas le droit d'en faire une

condition *sine qua non* à l'engagement.

Réponse à la question 3 :

Nous souhaitons ici préciser qu'en vertu de l'article 24 al. 1 Cst. suisse, les Suisses et Suissesses ont le droit de s'établir en un lieu quelconque du pays et que cette liberté ne peut être restreinte qu'aux conditions posées par l'art. 36 Cst. Ces conditions s'appliquent aussi aux rapports d'engagement des employés de la fonction publique. Selon la jurisprudence, l'obligation de résidence doit être déterminée en fonction des critères des besoins du service ou des relations particulières avec la population.

A cet égard, le Tribunal cantonal a récemment désavoué le Gouvernement qui avait souhaité obliger un employé de la Police cantonale – pourtant un service d'intervention légitimé à poser ce genre d'exigences – à habiter le territoire cantonal (RJJ-2012, p. 38).

Réponse à la question 4 :

Au vu de ce qui précède, cela ne semble ni possible ni souhaitable, d'autant plus que cela rallongerait d'autant des procédures déjà longues en soi, qui peuvent ainsi durer plus de six mois pour le renouvellement d'un poste (annonce du Service, décision de repourvoir, mise au concours, examen et audition des candidat-e-s, décision, délai de dédite).

Par ailleurs, au vu des mesures OPTI-MA, le Gouvernement entend accorder la priorité aux employés potentiellement touchés.

Réponse à la question 5 :

Le Gouvernement n'a effectivement pas l'intention de créer une commission tripartite dans le canton du Jura, ni sur l'ancien modèle genevois qui a finalement été abandonné, ni dans l'absolu.

M. Yves Gigon (PDC) : Je suis satisfait.

Le président : Nous avons terminé les points que nous souhaitions traiter avant le résultat de l'élection. Je suspens cette séance durant cinq minutes.

(La séance est suspendue durant quelques minutes.)

15. Election d'un juge permanent à 50 % au Tribunal cantonal (suite)

Le président : Voici le résultat de l'élection d'un juge au Tribunal cantonal.

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	57
Bulletins rentrés :	57
Bulletins blancs :	7
Bulletins valables :	50
Majorité absolue :	26

Jean Moritz (PS) est élu par 48 voix; 2 voix éparses. (Applaudissements.)

Le président : J'invite tous les députés à rejoindre la salle puisque nous allons traiter tout à l'heure les points 17 et 18.

Je félicite encore une fois Monsieur Jean Moritz et lui souhaite pleine satisfaction dans l'exercice de cette fonction.

J'adresse, au nom du Parlement jurassien, encore une fois mes chaleureux remerciements à Monsieur Pierre Broglin pour son engagement au service de la justice jurassienne.

16. Elections au Parlement

16.1. Présidence

16.2. Première vice-présidence

16.3. Deuxième vice-présidence

16.4. Deux scrutateurs

16.5. Deux scrutateurs suppléants

17. Elections au Gouvernement

17.1. Présidence

17.2. Vice-présidence

Le président : Vous avez pris connaissance des candidatures pour les différents postes que nous avons à élire. Pour les présentations respectives des candidats, je vais donner successivement la parole aux représentants des groupes parlementaires. Pour débiter la présentation des candidats, je donne la parole au président du groupe socialiste, Monsieur le député Gilles Froidevaux.

M. Gilles Froidevaux (PS), président de groupe : Permettez-moi, avant de vous présenter notre candidat à la présidence du Parlement, d'exprimer, au nom du groupe socialiste et en mon nom personnel, notre plus vive gratitude au président Gabriel Willemin qui conduit nos débats pour la dernière fois en ce jour.

Aussi bien lors des sessions plénières que lors des séances du Bureau, le président sortant a favorisé le bon déroulement de nos travaux en usant de l'écoute active et de l'affabilité qui lui sont largement reconnues. Par sa présence assidue aux multiples représentations découlant de son mandat, il a su associer avec bonheur notre Législatif à la vie publique et associative aussi bien dans le Canton qu'à l'extérieur. Merci, Monsieur le Président du Parlement, pour la mission particulièrement bien accomplie. Vous avez su présider notre Législatif avec doigté, compétence et respect des sensibilités politiques qui s'expriment dans cette enceinte.

Dans le même élan, je tiens aussi à témoigner la reconnaissance de notre groupe au président du Gouvernement Charles Juillard pour son travail, pour son labeur, dans son département bien sûr mais également à la tête du Gouvernement. Je lui dis notre respect pour l'intense activité déployée tout au long d'une année riche en événements. Je lui adresse nos remerciements pour son engagement sans faille au service de nos institutions, lui qui a su, à l'occasion notamment de l'important débat que nous avons conclu mercredi, placer les intérêts généraux du Jura au-dessus des contingences partisans. Merci Monsieur le Ministre.

C'est avec enthousiasme que le groupe parlementaire socialiste vous présente la candidature de Jean-Yves Gentil à la présidence du Parlement, un collègue de grande qualité, fin connaisseur du fonctionnement des institutions qui, fort de la pleine et entière confiance de son parti, mérite la vôtre, que nous sollicitons en son nom.

Originaire de La Sagne, dans le canton de Neuchâtel, Jean-Yves Gentil est né il y a plus de 46 ans à Delémont et a passé son enfance et ses jeunes années à Bassecourt. Marié à Sibylle et papa de Marcel, il habite Delémont depuis une vingtaine d'années.

Après avoir passé sa maturité à Porrentruy et conclu ses études en sciences politiques à Lausanne, il a entamé – au

début des années 90 – une formation de journaliste à Fréquence Jura. Il a travaillé à la rédaction de cette dernière quelques années avant d'en reprendre la rédaction en chef de même que celle de «RJB» à Tavannes.

Il a ensuite été engagé par le Parti socialiste suisse pour occuper des fonctions qui étaient encore les siennes voici peu, à savoir secrétaire central romand et porte-parole francophone.

Après avoir été élu au conseil de ville delémontain, il a rejoint le conseil communal en septembre 2013 lors du départ de Pierre Brülhart. Actuellement chef du département de l'énergie et des eaux de la capitale jurassienne, il y consacre la plupart de son temps sans pour autant oublier ses obligations cantonales, conséquences de son élection au Parlement en 2010.

Au travers de ses nombreux engagements, le candidat que nous vous proposons a démontré de réelles compétences pour accéder à la présidence du Parlement.

Jean-Yves Gentil se dévoue pour la chose publique depuis de nombreuses années et il conserve toujours le même enthousiasme à la tâche. Impatient d'efficacité et conscient de ses responsabilités de représentant du peuple jurassien, il n'est jamais en panne d'idées et de projets. Il fait preuve d'une large vision politique et ne se départit jamais d'une foi inébranlable aux valeurs de son parti.

Homme de discussion et d'écoute, il respecte la diversité des opinions, sait se prononcer clairement et assume ses décisions. Constant dans son engagement, Jean-Yves Gentil est loyal et convivial.

Derrière la machine bien huilée et le discours irréprochable, il y a – heureusement – ces petits travers qui, loin de gêner l'image, l'améliorent en l'humanisant : il est bon vivant, agréable à vivre et considère l'humour comme indispensable au bon équilibre et à la sérénité des rapports humains.

«Ceux qui manquent de courage ont toujours une philosophie pour le justifier», dit Camus, l'un de ses auteurs fétiches, en fustigeant une attitude exactement contraire à celle de Jean-Yves Gentil. Lui n'a jamais faibli devant l'effort, s'est toujours distingué par une grande capacité à l'action, action frappée de lucidité, de constance et de réalisme.

Quoi de plus normal que de confier, l'année prochaine, les plus hautes fonctions de notre République à ce citoyen de cœur et à cet agitateur d'idées. Vous vous donnerez en lui un président du Parlement jurassien parfaitement digne de sa fonction.

Notre confiance lui est acquise. Merci donc de lui témoigner la vôtre à travers vos suffrages.

A la présidence du Gouvernement jurassien, nous vous présentons la candidature de Monsieur le ministre Michel Thentz.

Agé de 56 ans, né à Morges, marié à Gisèle et papa de trois enfants, Michel Thentz s'installe dans le canton du Jura en 1984. Après avoir obtenu un CFC d'horticulteur puis un diplôme d'ingénieur horticole, il intègre la Fondation rurale interjurassienne qu'il quitte en 2010 au moment de son élection au Gouvernement jurassien.

Esprit vif, avisé et pragmatique, Michel Thentz a découvert nos institutions dans le parcours sans embûche de la politique jurassienne : tour à tour conseiller de ville et président du législatif communal de Delémont, où il vit, puis député au

Parlement jurassien, il est ensuite élu au Gouvernement jurassien où le peuple discerne rapidement le bonheur de son choix.

Apprécié bien au-delà de son parti, Michel Thentz saura, à n'en pas douter, accomplir la charge de président du Gouvernement avec tout le doigté qu'on lui connaît. Travailleur infatigable, toujours prêt à privilégier le consensus plutôt qu'à opter pour la pensée unique, Michel Thentz a déjà prouvé à de réitérées reprises que les qualités d'homme d'Etat qu'on lui prête ne sont pas usurpées. Ses compétences reconnues feront de lui un président comme on les aime, un digne représentant du Jura sachant allier avec une rare habileté la fermeté et l'ouverture d'esprit dans un discours toujours empreint de sensibilité à l'égard des moins favorisés.

Esprit décisif, ouvert sur le monde, ne tergiversant pas lorsque les intérêts des plus démunis sont en jeu, l'engagement politique de Michel Thentz s'inscrit dans sa volonté de participer non seulement à la réflexion mais aussi et surtout à l'action et à la construction de projets utiles aux habitantes et aux habitants du Jura.

Avec Michel Thentz à la présidence du Gouvernement, le Parlement travaillera de façon sereine, positive et constructive, dans l'intérêt de notre Canton. Nous le recommandons vivement à vos suffrages. La confiance que vous allez lui accorder massivement, nous en sommes persuadés, il la mérite amplement.

Pour le poste de scrutateur, le groupe parlementaire socialiste vous propose la candidature de Clovis Brahier. Clovis est député depuis bientôt dix ans. Il habite Lajoux, dans sa belle région de la Courtine qu'il affectionne particulièrement.

Né en 1982, détenteur d'un diplôme d'animateur socio-culturel HES, Clovis Brahier est une personnalité de la vie culturelle de notre Canton. Très proche des musiques actuelles, il est impliqué dans la vie associative. Il aime aussi le sport et est moniteur «Jeunesse & Sport» de ski et membre du FC La Courtine.

Ceux qui connaissent Clovis Brahier et ceux qui l'ont pratiqué savent qu'à ce poste, il est pratiquement incontournable. Il a l'œil et saura compter sans ratée le nombre de vos voix. Je le recommande à votre sympathique attention.

Pour conclure, je vous informe que le groupe socialiste soutiendra toutes les candidatures présentées ce jour, en particulier celle de Mme Anne Roy-Fridez à la première vice-présidence de notre Parlement, de M. Frédéric Lovis à la deuxième vice-présidence, de M. Philippe Receveur à la vice-présidence du Gouvernement de même que celles des députés présentés pour les postes de scrutateurs et de scrutateurs suppléants.

Je profite de cette intervention pour vous adresser, ainsi qu'à vos familles respectives, mes meilleurs vœux de fin d'année. 2014 a été une année délicate sur le plan politique. 2015 arrive avec ses défis et ses promesses. Je vous remercie de votre attention.

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : A la première vice-présidence du Parlement, et sans surprise, c'est avec un très grand plaisir que le groupe PDC vous propose la candidature d'Anne Roy.

Originaire de la commune de Haute-Ajoie et plus précisément du village de Roche-d'Or, Anne Roy a passé son enfance et sa jeunesse dans un environnement rural, celui du charmant hameau du Maira, à un jet de pierres des villages de Buix, Bure et Villars-le-Sec en France voisine.

Endroit idyllique, au milieu d'une nature intacte, entouré de vergers, de champs, de pâturages et de forêts et bien évidemment de nombreux animaux. Le détour en vaut la peine surtout au moment des récoltes où, en plus de la beauté du paysage, s'y ajoute une senteur exceptionnelle.

Après un apprentissage d'employée de commerce dans une banque commerciale, CFC en poche, elle a poursuivi sa formation pour l'obtention du brevet et de la maîtrise de paysanne.

Au terme de son apprentissage, elle s'oriente vers son rôle de prédilection, celui de paysanne, dans l'exploitation familiale mais aussi pour se consacrer à sa famille. Mariée à Philippe, c'est une belle famille de 3 enfants qui ont grandi dans leur foyer puis 3 petits-enfants qui font la joie des désormais grands-parents.

En 1999, Anne Roy décide de changer d'orientation pour occuper un poste de secrétaire-comptable dans une PME de Porrentruy.

En plus de ses activités professionnelles et familiales, elle s'engage dans diverses associations et institutions. Présidente de l'Association des paysannes jurassiennes de 2002 à 2013, elle a été membre de la Fondation rurale interjurassienne jusqu'à la fin 2013 et, jusqu'au mois de novembre de cette année, elle a siégé au comité de la Chambre jurassienne d'agriculture et au comité de l'Union suisse des paysans.

Actuellement, elle siège au conseil d'administration de l'ECA-Jura, à la Conférence des transports Jura, au comité du Noctambus ainsi qu'au Conseil de la fondation du Musée suisse de la distillation.

S'agissant de son parcours politique, Anne Roy a débuté son mandat de députée en 2007 et est membre de la commission de l'environnement et de l'équipement.

Depuis le début 2013, elle est conseillère municipale à Porrentruy, en charge de l'urbanisme et des transports après avoir été durant huit ans conseillère de ville. Le PAL a été l'un de ses premiers dossiers, qui lui a consommé non seulement de son temps mais beaucoup de son énergie. Pas toute son énergie, rassurez-vous, car elle sait toujours en garder sous le pied.

Femme dynamique, très attachée à la terre, au monde paysan, au monde politique mais surtout à sa famille, Anne Roy n'a pas lésiné sur les efforts pour mener de pair une vie très active qui lui laisse peu de temps pour ses loisirs.

Au fil des années, elle s'est forgé une force de caractère qui favorise chez elle la défense de ses valeurs et convictions ainsi que la prise de décision. Engagée pour une cause, elle la défend avec vigueur et lâche difficilement prise. Cela, toujours en restant à l'écoute et ouverte au dialogue.

En acceptant d'être candidate à la vice-présidence du Parlement, c'est un pas supplémentaire qu'elle franchit en vue d'une future présidence et d'un nouveau défi qu'elle saura relever, à n'en pas douter, comme cela a été le cas dans tout ce qu'elle a entrepris jusqu'à présent. Elle mérite donc vos suffrages et, en son nom, je vous en remercie par avance.

Il m'échoit maintenant le rôle de vous présenter le ministre Philippe Receveur que nous proposons à la vice-présidence du Gouvernement jurassien pour l'année 2015.

Après avoir dirigé le Département de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines durant la précédente législature, Philippe Receveur dirige celui de l'Environnement

et de l'Équipement depuis le début de cette législature et devient ainsi le ministre le plus polyvalent. En 2011, il a présidé le Gouvernement pour la première fois.

Agé de 51 ans, marié à Jeannette et père de 3 enfants, doté d'une solide formation de juriste, il nous vient du tout proche village de Bassecourt dans lequel il a été un citoyen très actif puisqu'il a siégé, de 1988 à 2000, au Conseil général, dont il a assumé la présidence en 1993.

Juriste au Service juridique, notamment en charge de l'aménagement du territoire et des routes cantonales et nationale, puis chef de l'Office des véhicules de 1995 jusqu'en 2006.

Actuellement, Philippe Receveur assure plusieurs mandats : président d'Énergie du Jura, président de Simap.ch, plate-forme informatisée des marchés publics suisses pour la Confédération, les cantons et communes, président de la délégation suisse au Congrès du Conseil de l'Europe, président de la commission de suivi du Congrès chargée d'évaluer le respect, par les États membres, des règles de la Charte européenne de l'autonomie locale, membre du comité de la communauté de travail suisse en faveur des régions de montagne, membre de la délégation gouvernementale aux affaires jurassiennes et membre d'Écologie libérale, mouvement pour une politique de l'environnement responsable.

A cela s'ajoutent de nombreux autres engagements dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et des transports et dont je vous fais grâce du détail.

Philippe Receveur est donc un pur produit du service public jurassien ainsi qu'un élu PDC muni d'une fibre écologique libérale indéniable.

A la tête de ses départements, il a conduit à satisfaction moult dossiers dont certains très sensibles, l'émotionnel prenant souvent le pas sur le rationnel.

Son plus grand défi reste à venir, celui de proposer, défendre puis mettre en œuvre la politique énergétique active que le Gouvernement jurassien entend mener et visant à atteindre une autonomie énergétique maximale et à rendre à terme les consommateurs jurassiens indépendants de l'énergie nucléaire.

C'est un homme engagé qui privilégie avant tout le dialogue. Il a le sens du consensus et les qualités de médiateur. C'est également un bon communicateur, qui jongle avec facilité avec les mots et les verbes. Tout cela, chers collègues, pour vous conforter dans votre choix et vous inciter à lui apporter votre soutien.

S'agissant du poste de scrutateur, nous avons le plaisir de vous proposer, pour la cinquième année consécutive, la candidature de Jacques-André Aubry, ingénieur HES en microtechnique des Breuleux, qui a accepté de mettre à disposition son expérience et sa rigueur dans cette noble tâche indispensable au bon déroulement de la démocratie. Nous le recommandons à vos suffrages.

Avec cette troisième candidature que je viens de vous proposer, vous constaterez, mais c'est par pur hasard, que chacun des trois candidats provient d'un district différent.

Je saisis l'occasion pour vous informer que le groupe PDC soutiendra les candidatures officielles présentées par les différents groupes. Le groupe PDC vous recommande ses candidats et vous remercie de la confiance que vous leur témoignerez.

Avant de conclure je tiens à remercier nos deux présidents : Charles Juillard pour le Gouvernement et Gabriel Willemain pour le Parlement. Qu'ils sachent qu'ils peuvent être gratifiés d'une excellente année présidentielle. Tous deux ont su assumer avec succès les tâches et responsabilités liées à leur mandat, dans des conditions parfois particulières et difficiles. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite également, à toutes et tous ainsi qu'à vos familles, d'excellentes Fêtes de fin d'année, un bon Noël et une bonne Année 2015.

Le président : Je donne maintenant la parole au vice-président du groupe chrétien-social indépendant, qui va devenir président du groupe chrétien-social indépendant, Monsieur le député David Eray.

M. David Eray (PCSI), vice-président de groupe : Enfin, le moment est venu pour le groupe parlementaire PCSI de vous proposer une candidature pour la deuxième vice-présidence du Parlement en 2015. Nous attendions ce moment avec impatience. Et c'est avec énormément de plaisir que nous vous présentons aujourd'hui une candidature.

Le candidat que nous vous proposons est une personne qui siège dans ce Parlement depuis huit ans. Élu titulaire dès sa première candidature en 2006, avec un magnifique score de 2'572 voix, il est réélu en 2010 pour une deuxième législature.

Avant de vous parler de sa carrière politique, je vais vous parler un peu de sa personne.

Né en 1971, originaire de Saulcy, il a grandi à Develier où il a effectué toute sa scolarité obligatoire. C'est un communicateur qui aime le contact avec les gens. D'ailleurs, il effectua une formation de fonctionnaire postal en uniforme, complétée par un deuxième apprentissage d'agent d'exploitation. Durant plusieurs années, il pratiqua son métier et effectua, tant que faire se peut, passablement de voyages à l'étranger.

Pour parfaire ses compétences, il séjourna deux ans à Davos dans son deuxième métier dans le but d'acquérir un très bon niveau linguistique allemand.

S'en suivront deux années entre le sommet du Chasseral pour la pratique et la ville de Zürich pour la théorie afin de devenir instructeur de parapente.

Il sera le fondateur de la première école de parapente professionnelle du canton du Jura. En parallèle, il développe plusieurs offres touristiques avec la collaboration de plusieurs prestataires. Durant cette période, il s'engage dans plusieurs associations en lien avec l'environnement et le tourisme.

En 2009, il mettra en place la structure de la Maison du tourisme qui est fièrement érigée entre le Doubs et le viaduc de Saint-Ursanne.

J'en ai assez dit, vous aurez certainement reconnu notre candidat : Frédéric Lovis.

Bien que son parcours de vie ne soit pas des plus typiques, Fred a su acquérir de nombreuses compétences qu'il met en valeur au travers de ses activités professionnelles, sportives, associatives et politiques.

Homme pragmatique, il sait aborder les situations avec calme et, d'ailleurs, il adore les nouveaux défis. En voilà un beau devant lui.

Grand travailleur, Fred sait très bien comment surmonter les moments de stress et ressortir avec la satisfaction d'avoir franchi l'obstacle proprement.

Un autre avantage est ses connaissances linguistiques. «Er spricht sehr gut Deutsch und das wird helfen wenn er Großratsbüros von anderem Kanton treffen wird». Petite traduction : il parle très bien l'allemand et cela aidera lorsqu'il rencontrera des bureaux de parlement d'autres cantons germanophones. S'il a à rencontrer des ambassadeurs, des consuls et autres visiteurs étrangers, il saura certainement se débrouiller avec ses connaissances d'anglais. «If you want, I can do it in english, it's not a problem» ! (*Rires.*)

Au niveau de son futur rôle au Bureau du parlement, Fred saura utiliser sa diplomatie, son écoute et son esprit de conciliation pour pouvoir faire fonctionner notre Parlement dans les meilleures conditions. Son expérience dans notre institution, sa présence au sein de la commission de l'environnement et de l'équipement depuis ses débuts et son année de président de groupe seront également des atouts indéniables dans l'exercice de sa future fonction.

De plus, sa tolérance envers les idées des autres sera certainement gage de sérénité dans les débats que nous aurons.

Avant de terminer, je tiens à relever que Fred est avant tout le papa de deux merveilleuses filles et c'est peut-être là la plus belle de ses facettes.

Notre candidat à la deuxième vice-présidence étant présenté, je vous demande de le soutenir et je vous en remercie par avance.

C'est également avec beaucoup de plaisir que le groupe PCSI vous propose, pour la dernière fois, la candidature de Bernard Tonnerre au poste de scrutateur suppléant. Aîné des scrutateurs, vaillant joueur de l'équipe de football parlementaire, digne représentant de l'APF... (*Rires.*) Bernard est évidemment bien connu de notre Parlement et il n'est plus nécessaire que je vous présente la personnalité et les compétences de notre collègue. Depuis douze années, il assume avec fidélité et satisfaction cette tâche. Si vous lui renouvez votre confiance, il attaquera en 2015 sa dernière année en tant que scrutateur suppléant, la dernière année de sa dernière législature. C'est donc avec fierté, Mesdames et Messieurs les Députés, que je vous invite vivement à réélire Bernard Tonnerre au poste de scrutateur suppléant et vous remercie de lui témoigner votre confiance.

Bien qu'annoncé cliniquement mort il y a quatre ans, le groupe PCSI, sans goutte à goutte et pétillant de vie, soutiendra les candidats proposés par les partis. Nous sommes certains que notre futur président du Parlement, malgré ses annonces fracassantes auxquelles il ne croyait sans doute pas, sera heureux de compter sur nos voix ! (*Rires.*)

Je profite de cette tribune pour remercier M. Charles Juillard, président d'une année gouvernementale plutôt mouvementée qu'il a su mener d'une main de maître.

A présent, je redonne la parole au président Willemain que je remercie également pour son excellent travail, qu'il a mené, si vous me permettez l'expression, de façon de plus en plus «OPTI-MAle» ! (*Rires.*) Merci.

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : C'est à moi dans ce tour de présentations.

2014 se termine, une année pleine pour notre Parlement, si j'ose dire, une année «OPTI-MAlisée». Je tiens très sincèrement à remercier et à féliciter les deux présidents sortants.

Cher Charles, cher Gaby, vous n'avez pas ménagé votre temps pour représenter notre Canton et ses autorités lors de

déplacements ou de manifestations. Vous avez su mener les débats avec écoute, compréhension et qualité. Vous avez fait honneur au canton du Jura.

Pour ce qui est des élections de ce jour, le groupe PLR vous présente la candidature de Gérard Brunner au poste de scrutateur suppléant.

Gérard est une personne rigoureuse et pas du tout bornée... pour un géomètre. (*Rires.*) Il saura, à n'en point douter, mener à bien cette fonction qu'il assume depuis quelques années déjà avec brio.

Enfin, je tiens à préciser, si besoin est, que le groupe PLR soutiendra sans ambiguïté les candidatures officielles des groupes. Chers collègues, je vous remercie pour votre attention, vous souhaite de joyeuses Fêtes et vous dis «à bientôt en 2015». Merci.

Le président : Les présentations officielles sont terminées. La parole est donnée aux représentants des autres groupes parlementaires s'ils la souhaitent. Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée, la discussion générale est close. Nous allons donc procéder aux élections.

Je demande une nouvelle fois aux deux scrutateurs, Jacques-André Aubry et Clovis Brahier, de venir à la tribune pour distribuer les bulletins. Tous deux distribueront les bulletins avec le scrutateur suppléant, Bernard Tonnerre, si c'est possible puisque l'on doit distribuer sept bulletins.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je vous prie de rester assis jusqu'à la fin de la distribution et, surtout, jusqu'à ce que tous les bulletins aient été insérés dans les urnes.

Vous allez recevoir sept bulletins. Je vous prie de ne pas les plier. Vous pouvez les insérer dans l'urne sans qu'on les voie et je vous invite à ne pas les plier, s'il vous plaît. Merci.

(Distribution et récole des bulletins de vote.)

Le président : Il me semble que tout le monde a voté. Je vous propose de terminer notre ordre du jour pendant le dépouillement puisqu'il ne nous reste qu'un seul point à traiter. Il s'agit du point 6 de l'ordre du jour, la motion no 1100.

6. Motion no 1100

Contraindre les employé(e)s de l'Etat et des institutions para-étatiques à payer leurs impôts **Michel Choffat (PDC)**

La presse nous informe régulièrement de revenus indécents perçus par des directeurs, des sportifs et autres... La population est avide de ces informations mais quelles sont les retombées positives pour les collectivités ?

Alors que le Canton et les communes sont actuellement confrontés à des difficultés financières très importantes, il est paradoxal de constater que de plus en plus de contribuables ne s'acquittent pas de leurs impôts, qui plus est des employés de l'Etat ou d'institutions para-étatiques !

Selon la loi concernant les marchés publics (174.1), à son article 21, alinéa 2b, il est précisé que tout soumissionnaire «doit être solvable et s'acquitter régulièrement des contributions publiques». Personne ne s'offusque de cela, et c'est tant mieux ! Mais cette loi n'est-elle pas discriminatoire ? En effet, les employé(e)s de l'Etat et des institutions para-étatiques ne sont pas soumis(es) à une telle contrainte ! Alors, pourquoi

ne pas avoir les mêmes exigences que pour tout soumissionnaire ?

Enfin, l'employeur (Etat et institutions para-étatiques) doit avoir un lien de confiance particulier avec ses employé(e)s qui représentent la fonction publique. Dans ce cadre, on doit pouvoir demander aux employé(e)s de l'Etat et des institutions para-étatiques une plus grande exemplarité que tout autre employé(e).

Dès lors, nous demandons au Gouvernement d'élaborer les bases légales permettant un prélèvement à la source auprès des employé(e)s de l'Etat et des institutions para-étatiques qui ne paieraient pas leurs impôts.

M. Michel Choffat (PDC) : Loin de moi l'idée de mettre quiconque à l'index ou de blesser qui que ce soit ! (*Brouhaha...*) Et pourtant ! Et si la motion no 1100 est diffamante, agressive et attentatoire, alors... il y a souvent de telles interventions lors de nos séances du Parlement !

Dès lors, pourquoi cette motion a-t-elle provoqué une telle réaction de la part de la Coordination des syndicats de la fonction publique ? Cette problématique reste taboue et surtout émotionnelle ! Mais est-ce une raison pour refuser de l'aborder ? Je pense qu'il est préférable de se soucier de la problématique de l'impôt impayé plutôt que de savoir ce qui est déclaré ! Et le nombre de citoyennes et de citoyens qui m'ont apporté leur soutien démontre que la démarche n'est pas si vaine que cela...

Toutefois, et je tiens à le rappeler, ce n'est pas contre la fonction publique qu'est adressée la motion mais contre les employés de la fonction publique et des institutions para-étatiques – peu nombreux, je voudrais y croire – qui ne s'acquittent pas de leurs obligations fiscales vis-à-vis de leur employeur, l'Etat, et qui, par effet de dominos, incitent d'autres contribuables à les imiter, y compris parmi les employés communaux !

Et bon nombre de mes collègues maires sont préoccupés par cette situation, d'autant plus que les difficultés financières des communes sont importantes, à quelques rares exceptions je vous l'accorde.

Ne devons-nous pas agir avant que de grosses affaires n'éclatent comme en Valais ou en France ?

Nous avons un système de procédures au sein des services de l'Etat qui est beaucoup trop lourd et qui est parfois défaillant, permettant ainsi des abus.

Comment réagiriez-vous si, un jour, vous vous trouviez en face d'un magistrat, d'un chef de service, d'un enseignant, d'un policier ou de tout autre employé de l'Etat ou d'institutions para-étatiques, qui vous fait des reproches quant à votre mandat de député et que vous savez que celui-ci ne remplit pas ses obligations fiscales ?

Comment réagiriez-vous si, vous rendant chez votre dentiste pour des soins dentaires, vous constatez que celui-ci a les dents noires et cariées ?

La motion demande simplement d'élaborer les bases légales permettant de récupérer les contributions publiques impayées !

Il ne s'agit pas de préteriter qui que ce soit, ni d'avoir deux poids deux mesures, ni d'être en porte-à-faux par rapport à la législation en vigueur ! Il s'agit d'abord et avant tout, et j'insiste, d'un principe de crédibilité, d'intégrité, de moralité et d'éthique.

Osons reconnaître le problème, qui est peut-être encore un héritage de notre passé sous le canton de Berne où l'on incitait les citoyens et les fonctionnaires à retenir les paiements des impôts ! Trouvons des solutions : peut-être par de nouvelles bases légales, peut-être en appliquant avec plus de rigueur les lois actuelles ou encore en plaçant l'employé devant ses responsabilités.

Ne peut-on pas, ne doit-on pas attendre de nos ministres, de nos autorités judiciaires, de nos autorités communales, de nous, des employés cantonaux et communaux qu'ils soient des exemples fiables, crédibles, responsables et des modèles d'éthique et de morale ?

L'employé a heureusement des droits mais il a aussi des devoirs ! Alors, ne devrait-on pas introduire, dans la loi sur le personnel de l'Etat ou dans le contrat de travail, le devoir moral de chaque employé de l'Etat de s'acquitter de ses impôts ? La fonction publique en sortirait grandie et j'en serais fort aise !

Les bases légales actuelles ne permettent pas de résoudre globalement le problème mais elles permettent toutefois de l'améliorer. Cependant, je reste convaincu qu'il est du devoir moral de chaque employé de l'Etat de s'acquitter de son dû.

Alors, si ma démarche peut déjà sensibiliser des personnes concernées et permettre à d'autres de prendre conscience de l'impact de leur manquement, l'objectif est déjà partiellement atteint...

En conclusion, et bien que la proposition du Gouvernement de transformer ma motion en postulat me surprenne dès lors que je demande d'élaborer les bases légales permettant de récupérer les contributions publiques impayées, et compte tenu de la réponse du Gouvernement – après le dépôt de celle-ci, c'est vrai – à ma motion qui s'intitulait «Pour ne plus avantager les mauvais payeurs !» qui répondait «Le Gouvernement jurassien estime donc que les modifications législatives demandées par le postulat seraient contraires à la Constitution. S'il partage la volonté de Monsieur le député Choffat, le Gouvernement est d'avis que la lutte contre les mauvais payeurs passe par une procédure de taxation plus rapide et efficace ainsi que certaines autres mesures ponctuelles»... compte tenu de cela et, enfin, comme nous sommes à la veille de Noël, j'accepterai la transformation en postulat et je souhaite votre soutien.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Vu les considérations qui vont suivre, le Gouvernement préconise la transformation de la présente motion en postulat afin qu'une étude portant sur la diminution des arrérages fiscaux, notamment des employés de l'Etat, soit menée. Il considère toutefois qu'un prélèvement à la source ou la mise en place d'une procédure différente suivant les types de contribuables (par exemple uniquement pour les employés de l'Etat) sera difficilement conforme à différents principes constitutionnels. Nous pourrions même dire que cela ne sera pas conforme à différents préceptes constitutionnels.

Quelques remarques générales tout d'abord.

En préambule, le Gouvernement tient à rappeler qu'un contribuable jurassien est considéré comme étant en arrérage lorsqu'il est en défaut de paiement alors que sa dernière décision de taxation est entrée en force. En d'autres termes, un contribuable jurassien qui n'a pas procédé aux paiements demandés 60 jours après l'entrée en force de sa décision de taxation est considéré par le fisc comme étant en arrérage.

L'autorité fiscale tient à préciser que de nombreuses mesures ont été prises ces dernières années pour réduire les arrérages fiscaux de tous les contribuables. On peut citer notamment :

- la fixation du taux des intérêts moratoires à 5 %;
- le refus systématique d'accorder des délais pour la remise de la déclaration d'impôt aux contribuables qui ont des arrérages;
- la révision des directives du Département des Finances concernant l'octroi des facilités de paiement en matière d'impôts fédéral, cantonal, communal et ecclésiastique, qui a durci les conditions d'octroi des arrangements de paiement;
- la révision de l'ordonnance sur les remises d'impôt qui confirme les strictes conditions d'octroi d'une telle remise d'impôt;
- la création d'une nouvelle unité de gestion des actes de défaut de biens prescriptibles, qui a pour tâches de relancer les débiteurs afin de convenir d'un rachat d'impôt ou de relancer les procédures de poursuite à leur rencontre;
- les nouvelles possibilités de téléversement de la déclaration d'impôt, qui accélèrent le traitement des dossiers fiscaux tout en permettant une taxation et, partant, un encaissement plus rapide.

Globalement, ces mesures ont permis de maintenir les arrérages à un pourcentage stable, voire, pour ces deux dernières années, un léger recul.

Respect du principe de l'égalité de traitement, de la protection des données et du secret fiscal. Selon l'article 127, alinéa 2, de la Constitution, dans la mesure où la nature de l'impôt le permet, les principes de l'universalité, de l'égalité de traitement et de la capacité économique doivent être respectés. De manière générale, une loi viole le principe de l'égalité de traitement lorsqu'elle établit des distinctions juridiques qui ne se justifient par aucun motif raisonnable au regard de la situation de fait à régler ou lorsqu'elle omet de faire des distinctions qui s'imposent au vu des circonstances.

Le Gouvernement estime que le prélèvement de l'impôt à la source demandé par l'auteur de la motion, qui vise à faire une différence entre les contribuables jurassiens du seul fait de l'identité de leur employeur (en l'occurrence l'Etat ou un autre employeur), violerait clairement le principe de l'égalité de traitement.

Au demeurant, il apparaît que la protection des données et le secret fiscal interdisent au Service des contributions de communiquer au Service des ressources humaines, qui devrait procéder à la retenue à la source sur le salaire des employés de l'Etat, la liste de ceux présentant des arrérages fiscaux. En effet, la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel n'autorise la communication de données entre autorités qu'à de strictes conditions, notamment l'existence d'une base légale. Tel ne serait pas le cas en l'espèce.

En ce sens et selon le même principe, le secret fiscal impose aux membres de l'autorité fiscale de garder le secret sur les faits parvenus à leur connaissance dans l'exercice de leur fonction. Ainsi, la communication d'informations à d'autres autorités n'est autorisée qu'à la condition de l'existence d'une base légale expresse ou en présence d'un intérêt public prépondérant.

A ce propos, il sied de souligner que la protection des données personnelles ainsi que le respect du secret fiscal sont

tous deux ancrés dans la législation fédérale. Ainsi, la loi fédérale sur la protection des données fixe également des conditions strictes pour la communication de données, notamment l'existence d'une base légale. L'article 110 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et l'article 39 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes fixent, au demeurant, des conditions identiques à celles de l'article 131 de notre loi d'impôt, rappelé précédemment.

La mise en pratique d'un prélèvement à la source, tel que demandé par l'auteur de la présente motion, semble dès lors contraire à la législation fédérale et cantonale dans la mesure où ce prélèvement exigerait la transmission de données personnelles et fiscales du Service des contributions au Service des ressources humaines alors qu'aucune base légale ne permet ladite transmission. Une telle base légale ne pourrait, enfin, être créée par les seules autorités jurassiennes qui sont tenues au respect du droit fédéral supérieur.

Parmi les pistes que le postulat serait amené à explorer, on peut citer le prélèvement «volontaire». L'employé d'Etat concéderait, sur une base volontaire, le droit de recouvrer directement les factures d'acomptes et finales auprès de son employeur, l'Etat. Mais cela engendrerait aussi un travail supplémentaire du Service des ressources humaines, donc des coûts dont il faudra déterminer la prise en charge.

Le Gouvernement estime, au vu de ce qui précède, que la mise en œuvre d'un prélèvement à la source des employés de l'Etat présentant des arrérages est contraire à la législation fédérale et cantonale applicable, aux principes d'égalité de traitement, du respect du secret fiscal, ainsi qu'à la loi sur la protection des données.

Le Gouvernement est toutefois d'avis que la volonté poursuivie par l'auteur de la motion, à savoir la limitation des arrérages fiscaux, est louable et ne doit pas d'entrée de cause être exclue. Il recommande donc au Parlement la transformation de la présente motion en postulat afin qu'une étude portant sur la diminution des arrérages fiscaux, notamment des employés de l'Etat, soit menée. Cette étude pourrait notamment porter sur la possibilité de compenser ces arrérages, sous certaines conditions, avec les salaires versés ou d'autres prestations. Mais, à ce stade, l'étude ne nous permet pas d'aller plus loin, raison pour laquelle nous vous recommandons la transformation en postulat et l'acceptation du postulat.

Le président : Donc, le Gouvernement propose la transformation de la motion en postulat. Monsieur le député Michel Choffat confirme-t-il qu'il accepte la transformation puisqu'il a dit tout à l'heure ?

M. Michel Choffat (PDC) (de sa place) : Je confirme.

Le président : Très bien. Donc, selon l'article 59, alinéa 3, du règlement du Parlement, nous pouvons ouvrir la discussion générale. Le député David Eray a demandé la parole.

M. David Eray (PCSI) : Je vais donc un petit peu changer mon texte.

Le postulat no 1100 du député Choffat a retenu toute notre attention. Commençons par le commencement.

Dans le premier paragraphe, le postulant fait référence à des revenus indécents perçus par des directeurs, des sportifs ou d'autres.

A l'instar de la Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne, nous n'avons pas très bien saisi le sens de cette phrase introductive.

Avons-nous, Monsieur le député Choffat, des directeurs aux salaires indécents à l'Etat ou dans les sociétés para-étatiques ? Et ces derniers ne paieraient-ils pas leurs impôts ? Si c'est le cas, veuillez les dénoncer immédiatement !

Quant aux sportifs, je ne savais pas que nous avions des sportifs à revenus indécents salariés de l'Etat ou des sociétés para-étatiques. Qui plus est qui ne paient pas leurs impôts. Là, soit vous bluffez ou alors je demande, en tant que membre de la CGF, que vous me donniez plus d'éléments afin que nous investiguions !

Revenons à la suite du postulat. Ce postulat demande de prélever à la source les impôts des employés qui ne les paient pas. Cela induit qu'il faut tenir à jour une liste des employés ne payant pas leurs impôts. Ceci est-il compatible avec la protection des données ? Monsieur le président du Gouvernement y a déjà donné réponse.

De plus, s'il s'avère qu'un employé ne paie pas ses impôts, alors on lui prélèvera ses impôts à la source. Du coup, il paiera ses impôts. Alors, le mécanisme s'arrête et là, éventuellement, il recommencera à ne plus payer ses impôts, etc. On tourne en rond !

Maintenant, en admettant qu'un employé de l'Etat ne paie pas ses impôts, où est le problème ? L'administration fiscale va lui appliquer un intérêt moratoire, bien supérieur aux taux du marché. On est actuellement à 1,7 % à dix ans et, ici, on parle de 5 % sur une année ! Donc, en finalité, l'Etat est gagnant. Si ce n'est pas le cas, alors il faut revoir le taux de l'intérêt moratoire.

Ensuite, si la situation perdure, le mécanisme de recouvrement va se mettre en marche et, là, il y aura rappel et un émolument que nous venons d'augmenter. Je vous renvoie à la mesure OPTI-MA 119.

De plus, quoi de mieux qu'un débiteur étant salarié de l'Etat ? Nous avons à peu près 100 % de chances de percevoir l'impôt en finalité, avec intérêts moratoires et émoluments en sus.

Je vous rappelle que le Gouvernement n'a de cesse de nous rappeler que le Service des contributions travaille toujours mieux et toujours plus vite. Ainsi, les avis de taxation doivent être réalisés rapidement.

Ensuite, pour les éventuels cas que vous évoquez, le suivi des débiteurs doit faire son travail, en tout professionnalisme et sans retard. Là, je vous renvoie à la mesure OPTI-MA 117 qui renforce encore plus l'efficacité du suivi des débiteurs.

Dans une situation normale, si ce que le Gouvernement dit est effectivement appliqué, nous avons la situation suivante :

- Le contribuable rend sa déclaration d'impôt dans les délais.
- S'il ne le fait pas, l'administration fiscale lui envoie un rappel avec émolument.
- Ensuite, l'administration fiscale traite rapidement les déclarations d'impôts. A mon avis, la plupart des dossiers qui n'ont pas de particularités doivent être traités dans les 30 jours. Envoi de l'avis de taxation définitif.
- A partir de là et, le cas échéant, le suivi de débiteurs se met en route.

- Avec cette façon de procéder, un éventuel mauvais payeur devrait être aux poursuites avant la fin du premier semestre qui suit l'année fiscale. Et saisie de salaire, émoluments, etc.

Monsieur le député Choffat, laissez-moi vous poser encore quelques questions :

- Pourquoi vous intéressez-vous uniquement aux employés de l'État ?
- Pourquoi ne pas avoir déposé la même motion pour les ministres, pour les juges et les magistrats, et ainsi jeter l'opprobre sur l'intégralité de la fonction publique, comme vous l'avez fait sur les employés de l'Etat au travers de votre motion ?
- Et les employés communaux ?
- Et les personnes pensionnées de la Caisse de pensions ?

Il y a certainement l'une ou l'autre personne, dans ces catégories de population, qui sont en souffrance avec leurs impôts. Mais ce n'est pas une raison pour accepter votre postulat ou motion (à l'époque, j'avais écrit «motion»).

Faisons confiance aux outils à disposition de l'Etat et, le cas échéant, que le Gouvernement nous transmette ses besoins pour encore accélérer la procédure fiscale actuelle.

Le groupe PCSI ne soutiendra pas le postulat. On a vu que le Gouvernement accepterait la transformation en postulat. Nous n'acceptons pas non plus cela car cela indiquerait que nous ne sommes pas satisfaits du fonctionnement de l'appareil étatique actuel. Et toutes les garanties ont déjà été données à de multiples reprises par le Gouvernement.

Là, je change un petit peu de sujet. Comme c'est ma dernière intervention à cette tribune cette année, je tiens à vous souhaiter, à toutes et à tous, de merveilleuses Fêtes de Noël et de fin d'année. Profitez bien de vos familles et de vos amis. Et j'espère que vous pourrez aussi profiter des pistes de ski de fond et de nos téléskis des Genevez et des Breuleux ! (*Rires.*) Egalement de toutes les autres activités proposées dans notre belle région. Merci.

Le président : Monsieur le Député, il faut être moins sage si vous voulez qu'il neige, vous comprenez ! Afin qu'on puisse profiter du télésiège des Breuleux et des Genevez !

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : Le député Choffat, par sa décision, lors de son développement, d'accepter la transformation de la motion en postulat, comme le Gouvernement le souhaitait, me fait quelque peu modifier mon intervention mais je tiens tout de même à donner la position de notre groupe.

Contraindre les employés de l'Etat et des institutions para-étatiques à payer leurs impôts est soulevé dans le cadre de la motion. L'image de l'employé de l'Etat est déjà passablement égratignée dans la population jurassienne et savoir qu'il ne paie pas ses impôts n'est pas fait pour améliorer la confiance qu'on doit lui porter.

Je peux comprendre que la motion était stricte par son exigence et la volonté du Gouvernement de demander au motionnaire la transformation en postulat est justifiée.

Il est vrai que beaucoup d'arguments peuvent porter à discussion, tels que l'égalité de traitement, la protection des données entrant en jeu, les législations aussi bien fédérales que cantonales rendent difficile l'acceptation de la motion.

Le postulat demandera une étude qui pourra aboutir à des pistes positives, renforçant le paiement d'arrérages d'impôts

de la part des employés de l'Etat. Le groupe PLR soutiendra le postulat à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme Josiane Daepf (PS) : Il est normal que tous les contribuables jurassiens paient leurs impôts, qu'ils soient employés de l'Etat, d'institutions para-étatiques ou autres contribuables, afin de pouvoir assurer les prestations que tout un chacun est en droit d'attendre de la part de l'Etat.

Néanmoins, le groupe socialiste ne peut pas soutenir la motion, ni le postulat puisque le motionnaire a accepté la transformation en postulat, et ce pour divers motifs :

- 1) Comment le motionnaire peut-il affirmer que de plus en plus d'employés de l'Etat ou d'institutions para-étatiques ne paient pas leurs impôts ? Soit il s'agit d'une affirmation non fondée, soit il a eu droit à des informations, auquel cas qu'en est-il du respect légal de la protection des données ?
- 2) Chacune et chacun – employés de la fonction publique ou autres citoyens – peut se retrouver acculé à des difficultés financières en raison d'un divorce, d'une maladie ou d'un décès d'un proche par exemple, situation qui peut obliger à faire des choix prioritaires dans ses paiements. Il est alors préférable pour l'employeur, en l'occurrence ici l'Etat et autres institutions, de mettre en place un système qui permet de détecter de telles situations et de soutenir leurs employés dans la mise en place d'un plan de désendettement car, en principe, dans ces situations, il ne s'agit pas uniquement du non-paiement des impôts.
- 3) Il est clair que le groupe socialiste ne pourrait pas cautionner l'employé, comme tout autre contribuable, qui n'a cure de payer ses impôts. Dans ce cas, comme pour tout un chacun, celui-ci est sanctionné par des intérêts d'abord et l'introduction de poursuites ensuite.
- 4) Les arriérés d'impôts dans le Jura ne sont pas exclusivement dus aux employés de la fonction publique, loin de là. Alors, qu'en est-il de l'égalité de traitement, principe incontournable, lorsqu'il s'agit ici d'une formule que j'appellerais «deux poids – deux mesures» ?

Il eût été plus sensé – mais certes bien moins populiste à une année des élections – de questionner le Gouvernement quant à son intention de mettre en place un système de prévention permettant de détecter des situations délicates pour appuyer les personnes en difficultés financières et les aider à se sortir d'un risque éventuel de spirale de l'endettement ! Mais «casser du fonctionnaire» a été la voie choisie par le motionnaire, ce que le groupe socialiste ne peut pas accepter ! Merci de votre attention.

Le président : Je salue la présence parmi nous de Monsieur Jean Moritz, qui a été élu tout à l'heure au Tribunal cantonal. Je le remercie de sa présence. Je ne sais pas s'il venait pour la promesse solennelle mais, Monsieur Moritz, vous n'avez pas besoin de refaire la promesse solennelle puisqu'elle a déjà été faite. C'était juste pour être un moment avec nous ! Très bien.

M. Jean-Pierre Kohler (CS-POP) : Je ne vais pas répéter ici ce qu'ont dit mes collègues du PCSI et du PS, paroles que nous partageons en très très grande partie.

Juste en résumé, nous avons aussi été surpris par la première phrase qui associait à ce problème des revenus indécents de certaines personnes.

Pour le groupe CS-POP et VERTS, établir de nouvelles bases légales concernant les éventuels retards d'impôts de quelques employés de l'Etat nous semble disproportionné. Ces employés sont aussi des contribuables comme les autres. Les moyens existent pour les faire payer leurs impôts.

Donc, le groupe CS-POP et VERTS a décidé de rejeter la motion. Dans sa majorité au moins, il rejette aussi le postulat. La motion demande quelque chose de très précis et le Gouvernement nous a expliqué que, légalement, ce n'était pas possible. D'autres mesures peuvent être étudiées sur les retards d'impôts sans passer par ce postulat. Nous vous recommandons donc le rejet du postulat. Merci.

M. Michel Choffat (PDC) : Jamais je n'ai voulu, Madame, «casser du fonctionnaire» et, comme maire, je puis vous affirmer que je suis probablement un de ceux qui critiquent le moins le travail des employés de l'Etat même s'il m'arrive de critiquer notre fonctionnement, que je trouve aussi trop chargé. C'est le premier point.

Le deuxième point : pourquoi les ministres et les employés communaux ne seraient pas concernés ? Alors, je n'ai jamais dit que les ministres n'étaient pas concernés. Quand je parle des employés de l'Etat, je parle de l'ensemble du système étatique. Je pense que c'était quand même assez facile à comprendre !

Concernant les employés communaux, sachez, chers collègues, quand même qu'on ne peut pas imposer un système au niveau communal s'il n'est pas déjà instauré au niveau cantonal.

Enfin, par rapport à la problématique de la confidentialité ou de la protection des données, il suffit simplement de regarder les comptes de l'Etat ou des communes pour s'apercevoir qu'il y a de plus en plus d'arrangements d'impôts et que, dans nos communes, nous souffrons indéniablement du manque de liquidités.

Le président : Nous allons passer au vote mais l'on ne peut pas voter maintenant puisque tous les députés ne sont pas dans la salle. Donc, je prie les scrutateurs (qui m'entendent peut-être) de rejoindre la salle si nous souhaitons voter sur ce postulat.

Au vote, le postulat no 1100a est refusé par 26 voix contre 25.

Le président : J'aurais pu trancher une quatrième fois !! Au dernier moment, cela ne s'est pas fait !! Nous avons encore besoin de quelques minutes pour les résultats des élections. Je suspends la séance durant trois minutes.

(La séance est suspendue durant quelques minutes.)

Le président : Je vous invite à reprendre vos places afin que nous puissions poursuivre avec les résultats des élections au Parlement et au Gouvernement.

16. Elections au Parlement (suite)

16.1. Présidence du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	25

Jean-Yves Gentil (PS) est élu président du Parlement par 45 voix; 4 voix éparses. (Applaudissements.)

Le président : Je félicite chaleureusement notre nouveau président pour son élection à la présidence du Parlement et je lui cède immédiatement la parole.

M. Jean-Yves Gentil (PS), président du Parlement élu : Permettez-moi d'introduire cette allocution par ces quelques mots d'Alexandre Voisard (je cite) : «Je traque les signes qui parfois s'organisent en signaux. Saisir les signes de poésie, être attentif à ce qui clignote et reste cependant invisible». Eh bien, pour moi – aujourd'hui – la terre où je suis né et que j'aime profondément m'offre un magnifique signal : selon la formule, me voici premier citoyen du Canton. J'espère sincèrement que je serai à la hauteur de cette tâche et que je saurai dignement représenter toutes celles et tous ceux grâce à qui je suis là aujourd'hui.

Merci, chères et chers collègues, pour votre soutien et surtout pour l'honneur que vous me faites.

Je félicite aussi, parce que j'anticipe un peu, tous les autres élus, et je me réjouis de partager avec elle et eux une année 2015 qui sera, à n'en pas douter, riche en émotions et bonheurs variés. Il ne m'a pas échappé, pas plus qu'à vous qu'elle sera marquée par des défis considérables auxquels il s'agira de répondre. Ils sont tellement multiples que je n'en garderai qu'un, eu égard aussi au mandat que j'occupe à la municipalité de Delémont, à savoir la définition de notre stratégie énergétique, un enjeu majeur pour les générations futures. Il ne m'a pas non plus échappé – pas plus qu'à vous d'ailleurs, j'en suis sûr – que 2015 sera également une année électorale. Et nous savons toutes et tous que ces millésimes peuvent – parfois – avoir un rien de goût de bouchon, ne serait-ce qu'en termes d'interventions parlementaires. Reste que le traitement serein et les méthodes inédites expérimentées cette année par ce Parlement ont incontestablement fait leur preuve et j'en retire une confiance redoublée.

A ce titre – et je m'y engage formellement devant vous – j'aurai la plus grande considération pour la tâche qui désormais m'incombe. Je veillerai attentivement à ce que chacune et chacun d'entre vous trouve sa place en tant qu'élu(e) et puisse s'exprimer dans cette enceinte. Je n'ai ainsi pas été sourd aux nombreux conseils et remarques – toujours bien attentionnés... ou presque – qui m'ont été glissés au creux de l'oreille ces derniers mois et ces dernières semaines. Je n'ignore pas que j'ai pu être considéré comme parfois un peu froid, voire un peu dogmatique. Ce qui me rassure, c'est que, d'abord, je ne suis pas le seul ! (*Rires.*) Il n'en demeure pas moins – vous l'avez constaté vous aussi – que j'y travaille. Vos encouragements – toutes formations confondues – y ont considérablement contribué.

A ce propos, je me dois aussi de souligner que mon intégration récente au sein d'un exécutif communal comme à celui du Bureau du Parlement n'ont pas été sans effet sur ma perception de la politique, soit – étymologiquement – la gestion de la cité, plus prosaïquement celui de l'espace public. J'y ai trouvé un espace de débat empreint de respect, de dialogue et surtout de convivialité. Cela m'autorise, dans l'enchaînement, à féliciter également tous les autres élus du jour qui vous seront annoncés tout à l'heure. Je sais qu'ils répondront «présent» avec autant de plaisir que de compétence. J'ai la conviction que nous formerons une bonne équipe.

Dans la même veine, je me dois d'évoquer l'excellent travail de notre président Gabriel Willemin tout au long de son mandat et – récemment – dans des conditions qui étaient difficiles. Il a effectivement mis beaucoup de soin à ce que chacun de nous puisse s'exprimer et que les débats sereins soient de mise au Parlement. Je sais, Gabriel, combien tu as pris plaisir à la tâche qui était la tienne et je voulais te remercier, en mon nom personnel, pour tout ce que tu m'as apporté mais aussi au nom de notre Législatif pour tout ce que tu as apporté, avec tes compétences relationnelles et professionnelles, au service de l'Etat. Bien entendu, tu as représenté notre Législatif dans le Jura, en Suisse et même bien loin à la ronde. Ta présence, ton entourage ont été d'excellents ambassadeurs pour notre région. Tu as fixé un niveau. Merci Gabriel. (*Applaudissements.*)

Merci aussi à Charles Juillard qui, dans son année de présidence du Gouvernement, n'a pas ménagé son engagement. J'y faisais référence tout à l'heure, le processus OPTI-MA, bien que décrié ici et là... surtout là... (*Rires.*) a incontestablement débouché sur de nouvelles perspectives pour notre Canton. A l'instar du président de la commission spéciale, auquel j'adresse aussi mes félicitations, et de tous ses membres, leur contribution mérite d'être relevée par l'expression de notre reconnaissance pour le travail accompli.

Bon, voilà, je ne vais pas avancer plus loin mais une élection comme celle de ce jour implique aussi forcément quelques questionnements sur son parcours, sur son engagement politique, sur le sens de celui-ci et l'implication pour la société dans laquelle on vit.

Réflexion faite, je n'ai pas perdu, et je tiens à le formuler aussi à l'égard de mon parti, ma capacité d'indignation devant l'injustice ou devant le mépris. J'apprécie aussi les fondements de notre système politique et j'y faisais référence tout à l'heure : j'ai compris.

Bien sûr, il est évident que mon engagement politique va de pair avec mon parcours de vie personnel. Petit, j'ai vu des parents et un frère (surtout) engagés pour la chose publique au niveau politique (c'étaient les années de la Question jurassienne). Ça discutait sec à la table familiale entre un socialiste et une radicale. Dans ces engagements diversifiés, l'efficacité n'avait d'égal que la générosité et la convivialité. Merci pour ces beaux exemples que j'essaie de reproduire aujourd'hui.

Ensuite, j'ai fait plusieurs parcours. Je me suis rendu dans le microcosme fédéral. Le journalisme m'a permis de découvrir mon pays et de l'aimer plus encore. Est venue la volonté d'avoir tant parler de politique que de vouloir en faire.

Maintenant, pour le Jura et partout dans le monde, en cette fin d'année, je souhaite que nous parvenions à une société d'équilibre et de justice, à un développement harmonieux qui nous imposera, à vous et à moi, plus de vigilance : chacun doit pouvoir compter sur des infrastructures mo-

dernes et respectueuses de l'environnement et un service public de qualité. Nous avons cette mission mais, avant tout, il est primordial que le travail des unes et des autres soit correctement rétribué et que l'on puisse vivre décemment, ici ou ailleurs. Les richesses doivent être mieux réparties et l'Etat doit sans cesse y veiller.

C'est aussi l'une des missions pour lesquelles je me suis engagé au sein du Parti socialiste, que je remercie profondément de son soutien. J'y ai trouvé – vous connaissez le mot – des camarades et ils ne m'ont jamais fait défaut !

Je souhaite dès lors de tout mon cœur que notre Législatif n'oublie jamais, dans ses décisions, de mesurer le coût humain et les conséquences sociales de ses choix. Chaque Jurassienne, chaque Jurassien, d'origine ou de cœur – petit clin d'œil à nos amis prévôtois – doit trouver sa place dans notre Canton.

En guise de conclusion, j'aimerais aussi m'adresser aux générations futures que vous vous m'autoriserez à symboliser par une dernière citation; elle est de Khalil Gibran : «Vous pouvez leur donner votre amour mais non point vos pensées car ils ont leurs propres pensées. Vous pouvez accueillir leurs corps mais pas leurs âmes car leurs âmes habitent la maison de demain, que vous ne pouvez visiter, pas même dans vos rêves. Vous pouvez vous efforcer d'être comme eux mais ne tentez pas de les faire comme vous car la vie ne va pas en arrière, ni ne s'attarde avec hier».

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, «nous sommes les arcs par qui nos enfants, comme des flèches vivantes, sont projetés. Que votre tension par la main de l'Archer soit pour la joie car, de même que l'archer aime la flèche qui vole, Il aime la stabilité de l'arc».

Mes remerciements vont également à nos ministres, à vous encore une fois, chers collègues, à notre secrétariat sur lequel on peut toujours compter. Vos contributions à la bonne marche de nos instances politiques sont indispensables. Merci encore à toutes et tous les employés de la fonction publique sans qui le Jura ne pourrait remplir les tâches qu'il doit assumer pour sa population.

Je terminerai en vous souhaitant, à vous et à vos proches, d'ores et déjà d'excellentes Fêtes de fin d'année et une année 2015 remplie de bonheur. Il y a encore une fête avant celles de fin d'année et je vous y invite tous à y participer. Ce sera à Delémont dans le cadre du château. Merci encore. (*Applaudissements.*)

Le président : Merci, Monsieur le Président élu, pour ces propos. Je te souhaite, Jean-Yves, une excellente année présidentielle mais je me permettrai tout à l'heure de faire également un petit commentaire.

Nous passons à l'élection à la première vice-présidence du Parlement.

16.2. Première vice-présidence du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	12
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	43
Majorité absolue :	22

Anne Roy-Fridez (PDC) est élue par 39 voix; 4 voix éparses. (Applaudissements.)

16.3. Deuxième vice-présidence du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	7
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

Frédéric Lovis (PCSI) est élu par 46 voix; 5 voix éparses. (Applaudissements.)

16.4. Deux scrutateurs

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	3
Bulletins valables :	55
Majorité absolue :	28

Sont élus : Clovis Brahier (PS) par 52 voix et Jacques-André Aubry (PDC) par 50 voix. (Applaudissements.)

16.5. Deux scrutateurs suppléants

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	2
Bulletins valables :	56
Majorité absolue :	29

Sont élus : Gérard Brunner (PLR) par 53 voix et Bernard Tonnerre (PCSI) par 53 voix. (Applaudissements.)

Le président : Nous passons aux résultats des élections du point 17 de notre ordre du jour.

17. Elections au Gouvernement (suite)

17.1. Présidence du Gouvernement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	10
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	45
Majorité absolue :	23

Michel Thentz (PS) est élu par 40 voix; 5 voix éparses. (Applaudissements.)

17.2. Vice-présidence du Gouvernement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	9
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	48
Majorité absolue :	25

Philippe Receveur (PDC) est élu par 46 voix; 2 voix éparses. (Applaudissements.)

Le président : Félicitations aux deux ministres pour leur élection. J'ai le plaisir de donner maintenant la parole au président du Gouvernement pour l'année 2015, Monsieur le ministre Michel Thentz.

M. Michel Thentz, président du Gouvernement élu : En préambule, je souhaite vous remercier de me porter aujourd'hui à la présidence du Gouvernement. Merci pour votre confiance et votre reconnaissance. Je souhaite en préambule aussi féliciter les élues et élus du jour. Tant avec Jean-Yves Gentil, Anne Roy et Frédéric Lovis au Parlement qu'avec Philippe Receveur à la vice-présidence du Gouvernement, je suis persuadé que nous formerons une équipe solide, comme cela a été dit tout à l'heure, à même de conduire l'année politique jurassienne 2015.

Elles sont rares les opportunités pour un membre de Gouvernement de faire un discours de politique générale. Je vais me permettre de profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui, en posant en préambule une question un brin iconoclaste : le Jura existe-t-il ? Quelle place le Jura a-t-il su ou pu se faire dans la Confédération ? Au-delà de la fierté historique d'avoir réussi à bousculer, voire à faire plier, les institutions helvétiques, le Jura existe-t-il sur la scène politique suisse ? Ce combat digne et légitime pour une reconnaissance identitaire a-t-il permis au nouveau canton de se faire entendre ?

La réponse est claire et sans équivoque : oui, le Jura existe et a su se faire sa place au cœur de la Confédération. Certes, lorsque l'on ne représente que 0,88 % de la population suisse, 0,68 % de son PIB et 2 % de sa superficie, la modestie est de mise.

Mon expérience de quelques années au Gouvernement m'a cependant fait prendre conscience que «petit» ne signifie pas «insignifiant». On pourrait d'ailleurs faire de cette maxime un programme politique. La voix du Jura, en particulier dans toutes les conférences intercantionales, compte autant que

celle de n'importe quel canton. Nous sommes écoutés et entendus à l'égal de tous les autres cantons. Mieux, à réitérées reprises lors de rencontres intercantionales, j'ai pu constater que la dynamique jurassienne était enviée par son pragmatisme frappé au coin du bon sens et que la simplicité de nos fonctionnements, tant politiques qu'institutionnels, est parfois enviée par des cantons au passé multiséculaires et aux PIB à moult zéros.

Je souhaite ainsi faire l'éloge de la simplicité, de notre simplicité, que je revendique comme étant une des qualités fondamentales de notre Canton et de sa population : simples, francs, directs, les deux pieds ancrés dans la réalité comme dans la terre mais l'esprit vif et inventif.

Osons rester simples, sans vouloir copier ou ressembler aux autres. Notre Canton a du caractère, son caractère. Il sait se démarquer et a su se faire sa place sur l'échiquier fédéral. Soyons-en fiers et soyons reconnaissants envers celles et ceux qui nous ont amenés là où nous sommes aujourd'hui.

Les défis politiques, eux, ne sont pas simples. Le faible taux de natalité dans nos populations et par conséquent le vieillissement global de celles-ci, couplé à l'entrée des «baby-boomers» dans la catégorie des retraités, sont autant de défis qui nous poussent, un peu dans l'urgence, à devoir redéfinir nos priorités politiques. Je cite feu Pierre Gilliland, célèbre analyste et penseur des politiques sociales : «Le vieillissement de la population est inéluctable ces quatre à cinq prochaines décennies (une forte immigration de jeunes venant combler les creux à la base de la pyramide des âges est possible mais peu plausible). Du point de vue de la politique sociale, les conséquences de ce phénomène importent. En effet, plus l'âge s'élève, et plus augmente la probabilité d'être malade, hospitalisé ou hébergé en institution médico-sociale, et plus croissent les coûts. En outre, l'allongement de la durée de vie en âge de retraite accroît la durée de versement des pensions-vieillesse. En revanche, le rapport actifs/retraités s'amenuise. Les progrès techniques améliorent la productivité en maints domaines et permettront de financer les politiques sociales de la santé et de la prévoyance vieillesse. Cependant, des modifications des modes de financement et de l'allocation des ressources seront nécessaires». (Fin de citation.)

Même si la politique de prévoyance vieillesse est avant tout du ressort de la Confédération, nous ne pourrions faire l'impasse sur une réflexion de politique cantonale sur le sujet car le vieillissement de la population a des conséquences dans tous les secteurs de la société et pas uniquement dans le domaine sanitaire et social. Emploi, équipement, fiscalité, formations, tous les domaines sont concernés. Il conviendrait en particulier de réfléchir à mieux mettre en valeur cette tranche de vie au-delà de la retraite, où les aînés sont encore en pleine forme mais qui, pour certains, s'estiment oubliés, voire ignorés, dans la société. Des énergies constructives existent, à nous de mieux les valoriser. Il s'agit là typiquement d'intégrer une nouvelle donne dans notre société.

L'intégration est peut-être l'une des thématiques qui m'est la plus chère car elle est une des clefs de la cohésion de la société. S'intégrer, c'est être reconnu. Être reconnu, c'est être valorisé. Être valorisé concourt à l'équilibre, à la solidité et donc à l'élan positif.

Lorsque l'on pense «intégration», on pense volontiers et en priorité à l'étranger, au migrant. C'est juste et cela doit rester une de nos priorités. Mais l'intégration, et donc la reconnaissance, est transversale dans la vie de notre société. Elle doit à tout le moins la sous-tendre, voire la transcender.

A tous les âges de la vie, à toutes les étapes de celle-ci, que ce soit dans la vie familiale, la vie professionnelle, politique ou associative, la reconnaissance passe par l'intégration. Cela est rendu possible par le dépassement de soi, notamment de ses préjugés, voire de ses peurs. Intégrer, c'est écouter l'autre, c'est dialoguer, c'est construire ensemble des manières de vivre dans la complémentarité et le métissage des idées et des compétences.

Intégrer c'est donc construire...

...Et de constructions, notre Canton n'en manque pas, que ce soit au sens propre ou au sens figuré.

Au sens propre, notre Canton construit pour la formation, notre Canton construit pour la culture. Ces deux domaines sont essentiels, voire cruciaux, pour façonner notre identité cantonale. Campus tertiaire, CREA, JURASSICA, autant de chantiers dont les réalisations contribueront de manière décisive à façonner notre identité cantonale, à l'heure où celle-ci ne peut, ni ne doit plus se définir dans une perspective de lutte et de combat. Il n'est pas l'heure d'atermoyer : ces trois investissements constitueront, à n'en pas douter, une «signature» supplémentaire qui permettra d'affirmer : oui, le Jura existe, oui, le Jura fait envie.

Cette dernière affirmation n'est pas anodine alors qu'en Prévôté, on réfléchit à l'avenir. Nous sommes dans un moment charnière, où le doigté politique est de mise dans un processus délicat. Le bon chemin doit être trouvé. Pour d'aucuns, une offre concrète et circonstanciée doit être élaborée. Pour d'autres, cela serait une erreur que d'être trop disert en la matière. La volonté politique doit dépasser la seule teneur de la dot promise ou supposée. Nous ne pourrions faire l'économie de dépasser l'esquisse au crayon de papier et devons passer à l'encre, d'une manière ou d'une autre. Cet objet politique doit être thématiqué dans nos divers partis, entre le Parlement et le Gouvernement, de manière à ce qu'il mûrisse et qu'un message clair puisse être adressé aux citoyens pré-vôtois, voire au-delà.

L'année 2015 – et là non plus cela n'est pas anodin – est également l'année de l'accession du Jura à la présidence d'une des deux Chambres fédérales. Autre signe tangible que le Jura existe sur la scène fédérale. Nous avons vécu avec fierté l'élection de Claude Hêche à la présidence du Conseil des Etats, puis la réception officielle qui s'en est suivie. Mais nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin. Le Gouvernement, que j'aurai le plaisir de présider, a souhaité faire profiter notre Canton du tremplin que constitue cette visibilité médiatique accrue. Ainsi, grâce aux portes que Claude Hêche saura nous ouvrir, et avec l'appui de la Chancellerie, du Délégué aux affaires fédérales, du chef du Service de la communication et d'autres collaborations au sein et à l'extérieur de l'administration, 2015 devrait permettre au Jura d'être encore plus présent et visible sous la coupole fédérale et au sein de son administration ainsi que dans les médias.

Avant que de se lancer dans l'année 2015, qui sera politiquement marquée par un évènement important, soit une quadruple campagne électorale, je souhaite terminer par quelques remerciements :

- Aux Jurassiennes et aux Jurassiens que, tous les jours, j'ai le plaisir de rencontrer et avec lesquels il fait bon débattre. La simplicité, une fois de plus, est de mise.
- A la fonction publique, à laquelle je souhaite exprimer ma reconnaissance pour l'excellence de ses prestations. Dans un canton aux ressources financières limitées et en période de resserrements budgétaires, les pressions sur la fonction

publique sont grandes. Il convient de le reconnaître et de la remercier pour l'excellent travail fourni, jour après jour.

- A mon parti, ensuite, ses militantes et militants, son comité directeur ainsi que son groupe parlementaire. Comme probablement dans tous les partis et tous les groupes, ces derniers mois furent délicats. Ils ont à tout le moins permis de réfléchir à la valeur des choses et à nos valeurs communes.
- A ma collègue Elisabeth, avec laquelle j'ai la chance de partager une belle complicité politique.
- Au secrétariat du Département de la Santé ainsi qu'à ses chefs de services, collaboratrices et collaborateurs.
- Et, enfin, à ma famille, à mon épouse Gisèle ainsi qu'à mes trois enfants Clara, Thomas et Camille ainsi que leurs compagnons. Au-delà de leur tolérance face à mes nombreuses absences, c'est surtout leur écoute et leur capacité à débattre qui me sont précieuses. Sans parler d'une bonne dose de dérision et d'humour.

Une petite pensée également pour ma maman, qui attend que je lui fasse un SMS pour l'informer de mon score, et à mon papa qui, lui, nous suit d'un peu plus haut.

Je ne saurais conclure sans remercier le président sortant, Charles Juillard, pour la maîtrise avec laquelle il a présidé aux destinées du Gouvernement en 2014 ainsi que mes collègues du Gouvernement avec lesquels j'ai eu plaisir à partager nos 41 séances hebdomadaires. Merci également au Bureau et au Secrétariat du Parlement ainsi qu'à son président pour sa parfaite conduite des débats.

Une fois encore, je vous remercie de m'avoir porté à cette fonction pour l'année 2015. J'en profite, en mon nom et au nom de mes collègues, pour vous souhaiter de belles Fêtes en cette fin d'année. Vive la simplicité, vive le vivre-ensemble et vive le Jura, qui existe avec fierté ! Je vous remercie de votre attention (*Applaudissements.*)

Le président : Merci, Monsieur le Président, pour vos propos. Avant de mettre terme à cette séance, je souhaite encore vous adresser quelques mots. Pour ce faire et comme c'est la coutume, je vais céder mon siège à mon successeur, Jean-Yves Gentil, et je vais me rendre à l'autre tribune...

Si je devais résumer mon intervention en un seul mot, ce serait «Merci».

Merci à toutes et tous de m'avoir témoigné votre confiance il y a une année.

Merci de m'avoir permis de vivre une année 2015 aussi extraordinaire, riche, intense, vive en émotions et en nombreuses rencontres.

Merci de m'avoir permis de découvrir notre Canton au travers des nombreuses représentations auxquelles j'ai eu l'honneur de participer et de représenter notre institution. Je remercie les Jurassiennes et les Jurassiens de leur accueil à chaque représentation. L'accueil a toujours été chaleureux, convivial et amical.

Merci à vous tous et toutes de votre soutien. Merci à vous, députés, de l'aide que vous m'avez apportée pour remplir au mieux les devoirs de ma fonction. Pour permettre le bon déroulement des séances, j'ai eu de très bons contacts avec chacun d'entre vous et je vous en remercie. Quand j'étais en difficultés, vous m'avez aidé. Je pourrais citer de nombreux exemples mais permettez-moi d'en citer deux.

Le premier : mercredi dernier, petite erreur de procédure. Jean-Michel Steiger, notre collègue, vient délicatement à la

tribune du Parlement me dire «Tu n'as pas donné la parole à la minorité de la commission». Courageusement, je me permets d'interrompre notre collègue Jean Bourquard qui, lui aussi, avec une sérénité foudroyante, arrête son exposé, me donne la parole, va à sa place, revient après l'intervention de Jean-Michel. Je tiens à remercier encore une fois Jean Bourquard pour cette situation-là.

Le deuxième exemple que j'aimerais citer, c'est un événement vécu avec notre collègue Thomas Stettler. Nous étions en réunion avec les bureaux des parlements de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne et nous traitons un point. Chacun parlait dans sa langue et, en fait, Bâle-Campagne souhaitait aborder un point et, moi, j'avais compris que Bâle-Campagne souhaitait une proposition pour qu'on ait un canton entre le Jura et les deux Bâle ! Mais, en fait, ce n'était pas ça ! (*Rires.*) Il s'agissait en fait non pas de faire un canton entier mais un canton à part entière, donc un canton Bâle-Ville et un canton Bâle-Campagne. Et Thomas, assis à côté de moi, m'a délicatement glissé à l'oreille : «Ce n'est pas un grand canton que les Bâlois aimeraient faire mais des cantons à part entière». Encore une fois, j'ai pu me reprendre et, grâce à toi, Thomas, on a pu continuer la discussion dans de bonnes conditions. Merci.

Vous l'avez compris, je le dis et le pense vraiment : je tiens à vous remercier toutes et tous de tout ce que vous avez fait et de l'aide que vous m'avez apportée durant cette année.

J'aimerais également remercier mes deux prédécesseurs : Corinne Juillerat et Alain Lachat. Ils m'ont donné beaucoup d'exemples et ont été pour moi de bon conseil pour me préparer à cette présidence.

Je souhaite également féliciter et remercier Jean-Yves Gentil pour sa précieuse collaboration et sa disponibilité durant toute l'année. Nous avons eu, Jean-Yves, durant cette année, une très bonne collaboration. Tu as parlé de dogmatisme tout à l'heure. Moi, j'étais secrétaire général de mon parti et toi secrétaire politique dans ton parti : on n'avait peut-être pas grand-chose en commun, en tout cas pour débiter notre collaboration, mais je trouve que, durant cette année, nous avons su faire mettre de côté nos avis politiques et, ça, je l'ai énormément apprécié. Je t'en remercie. Je te souhaite, Jean-Yves, une excellente année présidentielle. Je te souhaite de vivre des moments intenses comme je les ai vécus. J'espère que tu pourras être disponible comme je l'ai été.

J'aimerais juste revenir là-dessus parce que ce sont les questions que beaucoup m'ont posées : combien de représentations ? J'ai reçu 205 invitations et représentations et j'en ai à peu près fait le 75 %. Je tiens à remercier et à féliciter les deux vice-présidents, Anne Roy-Fridez et Jean-Yves Gentil, qui m'ont suppléé à chaque fois que je n'étais pas disponible.

Je te félicite, Anne, pour ton élection à la vice-présidence du Parlement et je tiens également à associer à mes félicitations Frédéric Lovis qui accède à la deuxième vice-présidence.

Je tiens également à féliciter Michel Thentz et Philippe Receveur pour leur élection à la présidence et à la vice-présidence du Gouvernement. Je souhaite au président du Gouvernement une très belle année. J'ai eu l'occasion de le rencontrer à plusieurs représentations et je peux vous confirmer qu'il est déjà très à l'aise pour s'adresser aux Jurassiennes et aux Jurassiens. A toi, cher Michel, je te souhaite une excellente année de présidence du Gouvernement.

Philippe, je te félicite aussi pour cette élection mais si tu veux goûter une deuxième fois aux joies de la présidence du

Gouvernement, tu devras te représenter l'année prochaine aux élections ! Alors, je ne veux pas m'immiscer dans ce qui ne me concerne pas... (*Rires.*)... dans ce qui ne me concerne pas, je confirme ! Je poursuis.

Merci au président du Gouvernement sortant, Charles Juillard, pour l'excellente collaboration que nous avons eue durant toutes cette année présidentielle. Nous avons eu un nombre incalculable de contacts téléphoniques et avons toujours entretenu d'excellentes relations. Merci, Charles, de cette parfaite collaboration. Pour ma part, dans de telles conditions, j'aurais bien prolongé ce mandat. Mais comme le dicton le dit si bien : « Toute bonne chose a une fin ». Pour moi, je devrais dire : toute très bonne chose a une très belle fin !

Remercier également les quatre autres ministres de leur précieuse collaboration et de leur disponibilité à mon égard. Vous avez toujours répondu rapidement à mes demandes, ce qui a facilité grandement mon travail de président du Parlement. Comme je l'avais déjà dit l'année dernière, j'ai également particulièrement apprécié votre délicatesse à mon égard au cours des nombreuses représentations. Grâce à vous, j'ai toujours été mis à l'aise dans les différentes représentations où le Gouvernement et le Parlement étaient représentés et en particulier à celles où je connaissais très peu de personnes. Pour vous remercier sincèrement de votre bienveillance à mon égard, permettez-moi de vous remettre un petit cadeau tout à l'heure en fin de séance.

Comme je l'ai dit, toutes les très bonnes choses ont une très belle fin. Cher Jean-Yves, permets-moi de te passer officiellement le témoin qui met fin à cette extraordinaire année présidentielle... Je t'offre également un petit cadeau qui, je l'espère, te fera plaisir et t'accompagnera lors de certaines représentations. (*Applaudissements.*) Bien sûr, le témoin est aux couleurs jurassiennes ! (*Une voix dans la salle : « T'as bien fait de préciser ! »*)... *Rires.*) C'était peut-être une interrogation pour certains députés !

Je te souhaite, cher Jean-Yves, de vivre une année riche et intense. Je te conseille également de profiter de chaque instant de plaisir car, tu verras, une année à ce rythme-là, cela passe très très vite.

Je remercie également chaleureusement et sincèrement nos secrétaires du Parlement, Jean-Baptiste Maitre et Nicole Froidevaux, pour leur précieuse collaboration et leur aide à la préparation des séances du Parlement... (*Des voix dans la salle : « Froidevaux ?! »*)... Nicole Roth. Je crois que ce n'est pas la première fois que je me trompe, Nicole, et je te prie de m'excuser ! Grâce à votre soutien et à vos précieux conseils, l'encadrement de cette année présidentielle et la préparation des séances du Parlement m'ont été grandement facilités. Merci à vous deux.

Merci aussi aux trois huissiers, Louis-Philippe Seuret en particulier, Serge Gschwind et Fabio Tironi, pour les excellentes relations que nous avons eues et leur attention particulière à mon égard lors de mes déplacements officiels. Je garderai de très bons souvenirs des très bonnes discussions que nous avons partagées ensemble.

Remercier les journalistes avec qui j'ai eu, pour ma part, de très bons contacts durant toute cette année présidentielle. Cette année m'aura permis de me rendre compte qu'ils doivent être extrêmement pointus sur les sujets d'actualité dans de nombreux domaines parfois très différents.

Merci aussi aux photographes officiels pour leur professionnalisme pas toujours évident à mettre en œuvre et, souvent, leur patience pour pouvoir prendre le meilleur cliché.

Remercier enfin ma famille et mon épouse en particulier de son soutien inconditionnel et de son inépuisable compréhension durant toute cette année présidentielle. Les absences ont été très nombreuses et les rentrées parfois très tardives mais elle a toujours fait preuve d'une compréhension, voire, dans certains cas, d'une compassion exemplaire. Je te remercie Barbara.

Une dernière pensée à toutes les personnes qui ont suivi et qui suivent nos débats au travers du site internet de notre radio locale. Je remercie les nombreuses personnes de leur soutien et de leurs nombreux messages d'encouragement envoyés tout au long de cette année.

Avant de conclure, si je pouvais formuler une dernière volonté pour notre Parlement, ce serait que cet hémicycle et plus précisément cette tribune reste à jamais un endroit où ont lieu des débats d'idées et pas des débats de personnes.

À toutes et à tous, je vous souhaite de très belles Fêtes de Noël et une bonne et heureuse Année 2015. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Yves Gentil (PS), président du Parlement élu : Nous avons épuisé l'ordre du jour. Vous aurez compris qu'avec la présidence de la Confédération, celle du Conseil national, celle du Conseil des Etats et celles du Parlement et du Gouvernement, le « Grand soir » vous attend ! (*Rires.*) Il est programmé dans la halle de gymnastique de Delémont et au rez-de-chaussée du château de Delémont ainsi qu'au SAS, tous endroits où vous êtes les bienvenus pour vous y rendre d'ici 18.30 heures, heure à laquelle les cérémonies officielles vont débiter. Ce sera vraiment avec plaisir que nous vous y accueillerons, Michel et moi-même.

Avant de mettre un terme à notre séance, je souhaite néanmoins encore transmettre une dernière fois nos chaleureux remerciements à Jean-Louis Berberat qui a participé à sa dernière séance du Parlement. Nous te remercions, cher Jean-Louis, de ton engagement au sein du Législatif cantonal et te souhaitons le meilleur dans tes projets futurs.

Il me revient maintenant de conclure en vous souhaitant, à toutes et à tous, de très belles Fêtes de fin d'année et une Bonne et Heureuse Année 2015, à vous comme à vos proches. Je lève cette séance en vous remerciant de votre attention et de votre confiance. (*Applaudissements.*)

(*La séance est levée à 15.45 heures.*)